



*Rapport d'activité 2015  
des services de l'État dans le Morbihan  
et orientations 2016*



*J'ai le plaisir de vous transmettre, dans le cadre de l'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Morbihan pour l'année 2015. Ce document me permet de vous présenter la mise en œuvre, sur votre territoire, des politiques publiques conduites par l'Etat pour l'année écoulée, et d'évoquer les perspectives pour l'année suivante. S'il traite des multiples missions exercées par l'Etat dans le département il met en exergue les sujets marquants qui ont orienté son action :*

- *la sécurité et le respect des valeurs de la République,*
- *la mise en œuvre de la loi NOTRe,*
- *celle des contrats de ville,*
- *le soutien à l'agriculture et aux entreprises,*
- *la poursuite de la modernisation de l'organisation de ses services et la simplification des procédures.*

*Ce rapport s'articule autour des six thèmes suivants :*

- *la sécurité et la protection des biens et des personnes ;*
- *le développement et l'aménagement durables des territoires ;*
- *la vie économique et la cohésion sociale ;*
- *l'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle ;*
- *le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne ;*
- *la gestion financière, fiscale et patrimoniale.*

*Souhaitant que ce rapport vous apporte les éléments d'information qui vous sont nécessaires dans l'exercice de vos fonctions, je puis vous affirmer que je continuerai à mobiliser l'ensemble des responsables et agents de l'Etat, avec l'ambition que nous partageons, qui est de concourir au développement équilibré du département du Morbihan.*



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Le Deun'. The signature is fluid and cursive.

*Raymond Le Deun  
Préfet du Morbihan*



# SOMMAIRE

<b>1 – La sécurité et la protection des biens et des personnes .....</b>	<b>5</b>
La lutte contre la délinquance.....	7
La lutte contre l'insécurité routière .....	8
La sécurité civile.....	9
La sécurité alimentaire .....	15
La protection des consommateurs et des salariés.....	17
<b>2 – Le développement et l'aménagement durables des territoires.....</b>	<b>19</b>
La maîtrise de l'urbanisation et la gestion de l'espace.....	21
La gestion des milieux et de la biodiversité.....	23
La politique énergétique .....	26
La mer et le littoral .....	27
<b>3 – La vie économique et la cohésion sociale .....</b>	<b>29</b>
La situation économique et le marché du travail .....	31
La cohésion sociale .....	38
<b>4 – L'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle .....</b>	<b>43</b>
L'offre éducative .....	45
Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse .....	50
L'accès aux loisirs et à la culture, la protection du patrimoine.....	51
<b>5 - Le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne.....</b>	<b>55</b>
Le contrôle de légalité et le conseil aux élus.....	57
Les autres missions régaliennes .....	61
<b>6 – La gestion financière, fiscale et patrimoniale .....</b>	<b>65</b>
Une organisation qui s'adapte à la nécessaire rationalisation des moyens .....	66
Une modernisation qui optimise les méthodes de travail pour la DDFiP et ses partenaires.....	66
Le maintien d'un excellent niveau d'activité.....	68
La rationalisation des implantations immobilières de l'état.....	69



# 1 – La sécurité et la protection des biens et des personnes







# La lutte contre la délinquance

## ❑ Les chiffres

Le Morbihan figure parmi les départements les plus sûrs de France, alors que sa population augmente fortement et qu'il accueille chaque année de nombreux touristes. L'année 2015 est marquée par :

- une progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- une baisse constante des atteintes aux biens avec notamment un recul des cambriolages dans les habitations ;
- une recrudescence des escroqueries et infractions économiques et financières



**Comme en 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont augmenté globalement de 9,7 % (+ 295 faits).** Cette hausse est essentiellement liée à la progression des violences physiques non crapuleuses (coups et blessures notamment), dont la hausse est de 8,7 % (+ 165 faits), ainsi que des faits de menaces de violence et de chantage (+ 23 % soit +126 faits). Ces faits sont souvent commis dans la sphère familiale, sur fond d'alcool ou de consommation de produits psychotropes.

**Les atteintes aux biens baissent de 1,1 % (- 168 faits).** Les vols de véhicules continuent de diminuer (- 11 % soit - 56 faits) contre - 9,5 % en 2014. En revanche, les vols à la roulotte, c'est-à-dire à l'intérieur des véhicules, sont en hausse de 9,6 % (+ 143 faits). Les cambriolages sont en augmentation de 3,6 % (+ 125 faits). Cette évolution se fait essentiellement au détriment des locaux d'activité professionnelle ou associative, alors que les cambriolages de résidences principales, comme en 2014, sont en baisse de 7 % (- 106 faits). Le nombre de destructions et de dégradations de biens publics ou privés est en diminution de 7,8 % (- 207 faits).

**Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) ont augmenté de 3,8 %.** Cette hausse est en grande partie liée à une majoration des faits relatifs aux escroqueries et abus de confiance (+ 18,8 % soit + 290 faits), souvent associés à l'usage d'Internet et aux achats numériques.

Dans le cadre de ses **missions de contrôle douanier et fiscal aux frontières maritimes de l'Europe**, la brigade garde-côtes des douanes a procédé en 2015 à la visite de 265 navires (plaisance, pêche et commerce) dont 25 % battaient pavillon étranger. Ces visites ont conduit à la réalisation de 51 procédures contentieuses. La brigade de surveillance aéro-maritime de Lann-Bihoué a également participé à deux opérations internationales de lutte contre le narcotrafic, dont une ayant conduit à une saisie majeure de cocaïne dans un cargo.

## ❑ Les dispositifs partenariaux



En raison de la menace terroriste, le **fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** a réservé une partie de ses crédits à la prévention de la radicalisation (30 000 € pour le département) et à l'acquisition de 54 gilets pare-balles pour les policiers municipaux.

Le FIPD continue de financer, par ailleurs, des actions de collectivités territoriales ou d'associations pour lutter contre la délinquance des jeunes, les violences intra-familiales et pour préserver la tranquillité publique. Plus de la moitié de l'enveloppe FIPD destinée au Morbihan (231 000 €) a profité à des actions dans les quartiers de la politique de la ville.

# La lutte contre l'insécurité routière

## ❑ Les chiffres

L'année 2015 se solde par un nombre de tués (34) quasi identique à celui de 2013 (33), historiquement très bas.

L'amélioration est sensible par rapport à 2014, année beaucoup moins favorable. Le nombre d'accidents est toutefois en hausse, ainsi que le nombre de blessés. Le bilan de l'accidentalité routière en 2015, comparé à 2014, montre les évolutions suivantes :

- - 23 % du nombre de personnes tuées ;
- + 7 % du nombre d'accidents ;
- + 12 % du nombre de blessés.



L'insécurité routière entre 2009 et 2015							
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre d'accidents	522	486	571	610	676	645	728
Nombre de tués	34	43	33	55	55	48	48
Nombre de blessés	681	605	757	780	893	884	931

Le facteur « alcool/stupéfiants » est en cause dans 40 % des accidents mortels de la circulation (34 % en 2014). La « vitesse » arrive en deuxième position (26 %) et le « refus de priorité » en troisième position (20 %). Le taux moyen d'alcoolémie relevé chez les conducteurs, lorsque l'alcool est la cause d'un accident mortel, s'élève à 1,95 g/litre de sang.

Les causes d'accidents mortels en 2015									
	Alcool et/ou stupéfiants		Vitesse		Refus de priorité		Autres		Nombre total
2015	12	40 %	8	26 %	6	20 %	4	13 %	30
2014	13	34 %	11	29 %	6	16 %	8	21 %	38
2013	13	45 %	7	24 %	4	14 %	5	17 %	29
	➔		⬇		➔		⬇		⬇

38 % (contre 37 % en 2014) des victimes d'accidents sont des usagers fragiles (piétons et motocyclistes). Les conducteurs de motos d'une cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> demeurent comme en 2014 particulièrement touchés avec 9 tués au cours de l'année. Deux cyclistes, de 80 et 72 ans, sont décédés en 2015.

Les personnes tuées en véhicule léger ou véhicule utilitaire restent les plus nombreuses (21). La catégorie des poids lourds (3 tués en 2014) n'enregistre aucun décès en 2015.

Le nombre de motards tués ne varie quasiment pas sur les trois dernières années. Sur 9 accidents mortels de motards, le facteur « vitesse » se retrouve cinq fois, et 5 accidents mortels de motards sont répertoriés sur la période allant de juin à août.

## ❑ L'activité répressive

L'action répressive des services de police et de gendarmerie est restée soutenue, notamment contre les infractions graves génératrices d'accidents : vitesse, alcoolémie, règles de priorité, non port de la ceinture de sécurité ou du casque, utilisation du téléphone portable au volant.

## ❑ La prévention



Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies. Le ministère de l'intérieur a organisé une campagne nationale pour répondre à cette demande. Dans le Morbihan, des initiations aux gestes de premiers secours (qui ne concernent évidemment pas les seuls accidents de la route) ont été organisées, en partenariat avec les acteurs du secours. Des sessions d'une heure ont été

proposées dans les communes d'Auray, Lanester, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes.

**Le réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) a bénéficié de son premier forum le 23 juin 2015 à Locminé.**

Le réseau AGIR, avec ses nombreux bénévoles, s'est illustré comme partenaire sur le Tour de Bretagne et le Tour de France.



# La sécurité civile

## ❑ La prévention des risques

### Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Deux des trois PPRT du Morbihan sont approuvés.

- **Le PPRT du site de Sicogaz** à Quéven a été approuvé le 27 février 2012. Une convention de financement, signée le 16 décembre 2013 entre l'Etat, la société Sicogaz et les collectivités percevant la contribution économique territoriale, a permis l'acquisition par la commune de Quéven, en octobre 2014, de quatre bâtiments d'activités situés en zone de risque fort, en vue de leur démolition afin de supprimer toute présence humaine permanente à proximité du dépôt.
- **Le PPRT du site Guerbet** (Lanester et Caudan) a été approuvé le 21 décembre 2012. Il prescrit notamment des travaux de protection des riverains pour le bâti existant (16 logements et 55 locaux d'activité concernés). Par jugement du 13 novembre 2015 du tribunal administratif de Rennes, il a été annulé pour défaut de motivation des conclusions de la commission d'enquête, suite au recours contentieux formé par un collectif de riverains. Il a été décidé d'interjeter appel et, sans attendre, de relancer une nouvelle procédure d'élaboration d'un PPRT

- **Le PPRT des dépôts pétroliers de Lorient** a été prescrit le 30 décembre 2009. Afin d'aboutir à un consensus local partagé, la phase technique de cartographie des zones d'aléas a fait l'objet d'un travail complémentaire en 2015. Un travail d'analyse a été mené portant sur des études de danger complémentaires, communiquées en mai 2015 et sur la recevabilité de solutions techniques de maîtrise des risques, complémentaires au projet de constructions de cuves à double paroi dont les travaux ont commencé.

## La prévention des pollutions et des risques chroniques

Certaines activités industrielles sont source, de manière ponctuelle ou chronique, d'émissions de polluants dans l'air, l'eau, les sols. A ce titre, **l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) suit 272 établissements soumis à autorisation dont 4 « SEVESO » et 41 relevant du régime de l'enregistrement.** En 2015, l'inspection des installations classées a mené 126 inspections en Morbihan donnant lieu à 10 mises en demeure.

**Emissions industrielles** : l'inspection a identifié 11 établissements entrant dans le champ de la directive sur les émissions industrielles pour lesquels les exploitants ont été rappelés à leurs obligations réglementaires. Les dossiers de mise en conformité correspondants instruits en 2014 doivent permettre, pour ces établissements, une actualisation des prescriptions des arrêtés d'autorisation.

**Déchets** : deux dossiers de demande d'enregistrement pour des déchetteries ont été instruits en 2015, deux autres pour une plate-forme de déchets industriels et un centre de stockage de déchets industriels. Huit commissions de suivi de sites (CSS) ont été réunies.

La demande du syndicat de traitement des déchets du sud-est du Morbihan (SYSEM) visant à accueillir 30 000 m<sup>3</sup> de **sédiments déshydratés issus des opérations de dragage** du port du Crouesty (Arzon) en les utilisant comme matériaux de couverture pour la réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Sarzeau, a été instruite. L'arrêté complémentaire autorisant ce projet a été signé le 16 décembre 2015.

Le dispositif de **gestion des épisodes de pollution** prévoit désormais une coordination par le préfet de zone de défense des procédures à mettre en œuvre et des déclenchements des mesures. **L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015 définit les mesures à prendre.** Il permet, outre l'information des populations par voie de presse, des mesures nouvelles, telles que l'affichage des recommandations pour la vitesse sur les panneaux à messages variables des axes routiers structurants. En s'inscrivant sur le site Internet d'Air Breizh ([www.airbreizh.asso.fr/etre-alerte-par-mail](http://www.airbreizh.asso.fr/etre-alerte-par-mail)), les personnes sensibles peuvent désormais recevoir un courriel les prévenant en cas de déclenchement de la procédure.

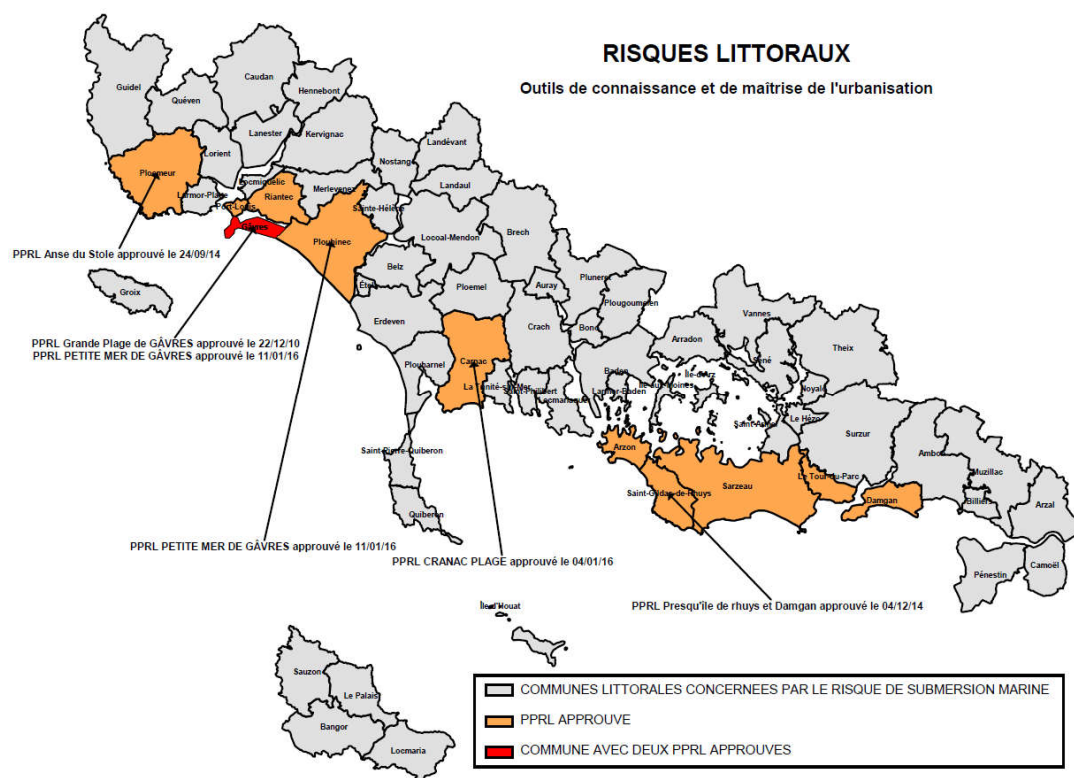
En application du **plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** des routes nationales en première échéance (routes nationales dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an), 22 points noirs bruit ont été résorbés par isolation de façades en 2015.

## La prévention des risques littoraux (PPRL)

Onze communes du département, soumises au risque de submersion et dont les enjeux ont été considérés prioritaires, devaient faire l'objet d'un plan de prévention des risques littoraux. Après l'approbation des PPRL de « l'Anse du Stole-Lomener » à Ploemeur, et de la « presqu'île de Rhuys et de Damgan » en 2014, **le PPRL de Carnac a été approuvé le 4 janvier 2016, et celui de la petite mer de Gâvres, concernant les communes de Port-Louis, Riantec, Plouhinec et Gâvres, le 11 janvier 2016.**



Tous les PPRL prioritaires du Morbihan sont désormais approuvés.



### La prévention des risques d'inondation

La mission « référent départemental inondation » (RDI) est désormais élargie à la submersion marine. Dix campings du littoral soumis au risque de submersion marine ont fait l'objet d'une visite de sécurité en 2015, avec les services du SDIS, de la gendarmerie et le SIDPC.

Les atlas des zones inondables ont été portés à la connaissance de 115 communes soumises au risque d'inondation de cours d'eau, en février 2015, ainsi que des communautés de communes. Un guide de gestion des projets en zone inondable leur a été communiqué.

Le PAPI Blavet « 2012-2016 » poursuit la réalisation des actions prévues. Il a fait l'objet d'un avenant en novembre 2015, afin de réaliser des études et des travaux de réduction de vulnérabilité, principalement sur les secteurs urbanisés de Pontivy.

### Le plan POLMAR



Préfecture : exercice Polmar du 17 novembre 2015

Les dispositions générales du plan POLMAR sont maintenant stabilisées, même si elles doivent encore s'alimenter des annexes et documents tirés à part. Un document local a été réalisé et mis sous forme d'un SIG (système d'information géographique). Les fiches seront finalisées au cours du premier semestre 2016 : protection de la faune, conchyliculture et pêche à pied, techniques de dépollution des chantiers, protection des travailleurs et des populations, gestion des déchets, logistique et suivi, marchés à bons de commande, interface terre-mer.

Un exercice majeur a été organisé dans le Morbihan le 17 novembre 2015.

## La vidange du barrage de Guerlédan

La réglementation française impose aux exploitants de barrages de plus de 20 mètres de hauteur (dits de classe A) de réaliser un examen technique complet tous les 10 ans. Le barrage de Guerlédan, un des principaux barrages hydroélectriques de Bretagne, situé à la limite du Morbihan et des Côtes d'Armor est concerné par cette prescription.

**Le lac a été asséché de mai à octobre 2015, période où les débits sont les plus faibles.**

Le sous-préfet de Pontivy a assuré le co-pilotage, avec le sous-préfet de Guingamp, de l'opération entre 2014 et 2015. Il a, dans ce contexte, coordonné l'action des services de L'État et des différents partenaires associés à l'opération sur les questions relatives à la sécurité du site, à la gestion des parkings, à la circulation, aux secours. Elle a également apporté son concours pour la gestion de l'eau potable, la préservation de la vie piscicole et la communication vers le public.



**L'assec n'aura pas donné lieu à d'événements notables.** Les quelques accidents constatés n'ont occasionné aucun décès ou dommages majeurs.

Grâce au travail du syndicat de gestion de l'eau potable du département l'opération aura été transparente pour les usagers de la période estivale. **L'opération aura par ailleurs été un succès touristique avec 2 millions de visiteurs estimés.**

**Les conséquences de l'opération sur l'alimentation en eau potable d'une grande partie du département ont été gérées au plus près.** Globalement l'opération s'est bien passée : aucun problème de quantité ou de qualité d'eau n'a été constaté au niveau des usines de production d'eau potable situées sur le Blavet en aval de Guerlédan. Une attention particulière devra, à l'avenir être portée à la gestion des sédiments en aval de la retenue, essentiellement au regard des risques potentiels de relargage et de dégradation de la qualité de l'eau du Blavet.

## ❑ Les opérations de secours du SDIS

**Les numéros d'appels d'urgence « 18 » et « 112 »** du département sont reçus au centre de traitement de l'alerte (CTA) situé dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). **129 656 appels** ont été traités en 2015.

Nombre d'appels	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	129 423	118 366	125 497	135 055	173 323	165 248	149 889	<b>129 656</b>

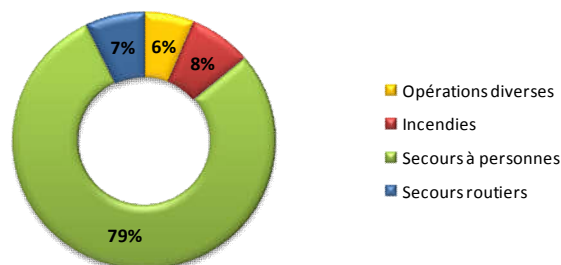
En 2015, l'activité de régulation a diminué de 13,5 % par rapport à 2014.

**Les sapeurs-pompiers du Morbihan sont intervenus 40 732 fois en 2015 (- 2,92 %).** Le centre opérationnel départemental du service d'incendie et de secours (CODIS) a assuré le suivi de l'ensemble de ces interventions.

Nombre d'interventions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		39 220	39 220	38 105	38 566	37 817	40 884	41 959

L'activité opérationnelle en 2015 est marquée par une baisse des interventions pour opérations diverses, induite par l'engagement du SDIS lors des intempéries de l'hiver 2014 (tempêtes, inondations) et une **hausse des interventions pour secours à personnes ou incendies**. Ces dernières, notamment les feux d'espaces naturels, sont dues en grande partie à une absence de pluie au début de l'été 2015.

Répartition des interventions



intérieures.

L'année 2015 a été marquée par des interventions particulières ou ayant nécessité l'engagement de moyens conséquents. C'est le cas de 10 accidents de circulation comptant plus de 5 impliqués dont notamment l'accident de circulation le 2 août 2015 impliquant quatorze personnes et causant le décès de quatre d'entre elles. La saison estivale a par ailleurs été marquée par 8 noyades et plusieurs accidents nautiques en mer ou en eaux

En fin d'année 2015, deux sapeurs-pompiers professionnels du centre d'incendie et de secours de Vannes ont été brûlés en intervention, dont un gravement, lors d'un feu de pavillon sur la commune de Saint-Avé.

**Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires** au SDIS du Morbihan est, contrairement aux autres départements, stable voire en légère progression. Il est **globalement satisfaisant** : le Morbihan comptabilise 348 sapeurs-pompiers volontaires pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 296.

Toutefois, la réponse opérationnelle reste délicate en journée sur certains secteurs, c'est pourquoi depuis janvier 2015, une mission « promotion du volontariat » a été constituée au SDIS du Morbihan afin de développer et pérenniser le volontariat sur le département.

**sapeur-pompier**  
+ **volontaire** = moi aussi



*Ils sont aussi sapeurs-pompiers volontaires*



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

SAPÉURS-POMPIERS DE FRANCE

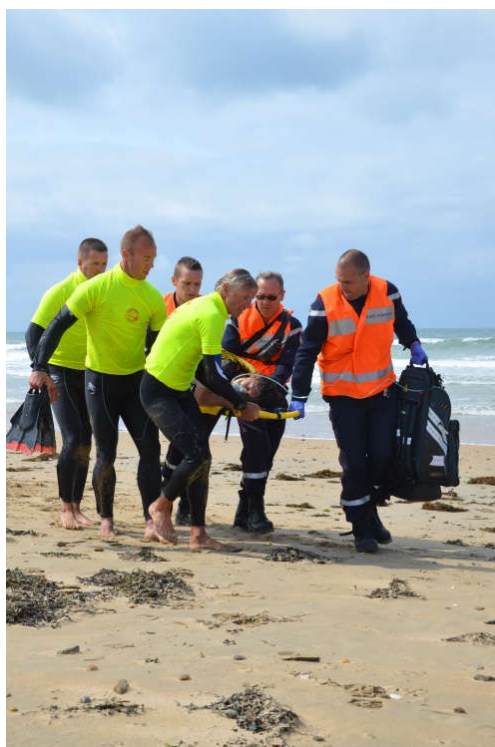
## ❑ Les grands rassemblements et les opérations de secours estivales

### Les grands rassemblements

Comme chaque année, de nombreux événements sportifs, culturels et festifs mobilisent les services. Leur préparation est confiée à un groupe de travail interministériel où sont abordées les problématiques de gestion de l'espace, de la circulation et du stationnement, du secours à personnes, de la sécurité, de l'ordre public et des aspects sanitaires.

Ce travail en amont permet au maire de valider le grand rassemblement dans le cadre de son pouvoir de police. En 2015, 21 grands rassemblements ont été autorisés dans le département du Morbihan, dont 3 ont donné lieu à l'activation du centre opérationnel départemental (COD).

### Le dispositif estival



- **La surveillance des baignades :** de nombreuses plages sont réparties sur 23 communes de la bande littorale et une commune à l'intérieur des terres. Toutes disposent de baignades aménagées soumises à des règles qui visent à assurer la sécurité des baigneurs. L'action des services de l'Etat sur la sécurisation des lieux de baignade s'est renforcée depuis 6 ans avec un triple objectif : **informer-conseiller, former, contrôler**. Depuis 2009, l'ensemble des sites fait l'objet de visites de contrôles. Parallèlement, deux postes de vigies ont été mis en place sur Vannes-Conleau et sur un plan d'eau intérieur (Pluherlin). Trois postes d'intervention renforcent ce dispositif sur le littoral morbihannais (Carnac, La Trinité-sur-Mer, Pénestin et Plouharnel).
- **La sécurité des loisirs nautiques :** les agents de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) vérifient que les activités proposées répondent bien au respect des garanties d'hygiène et de sécurité définies par voie réglementaire. Fort du constat de 2014 et du travail conjoint avec la DDTM, la DDCS a reconduit cette action en 2015. Un suivi des clubs de plongée a été poursuivi avec des contrôles renforcés par les unités de la brigade nautique de gendarmerie et l'unité littorale des affaires maritimes.
- **La protection du consommateur :** les contrôles sont réalisés à tous les stades de la filière alimentaire (qualité du produit, loyauté de l'information de la clientèle, respect de la chaîne du froid). En 2015, les grands domaines de contrôle et de prévention ont concerné les nouvelles formes de consommation touristique, la protection des jeunes en vacances, les commerces soumis à des pics saisonniers et la loyauté dans le commerce des glaces et sorbets.
- **La sécurité publique :** « l'opération tranquillité vacances » a été renouvelée en 2015. Ce dispositif efficace dans la lutte contre les atteintes aux biens se traduit chaque année par une diminution des cambriolages constatés par les gendarmes et les policiers.
- **La sécurité routière :** des contrôles routiers ont été très régulièrement opérés afin de sécuriser et de fluidifier les axes de circulation les plus empruntés. Les accidents de la route restant la première cause de mortalité chez les jeunes, il a été décidé de reconduire l'opération « Kit Festival », mise en place depuis 2007. Cette opération est menée notamment dans le cadre des festivals de l'été.



## ❑ L'accueil des gens du voyage

Le dispositif d'accueil des missions culturelles, pour la saison 2015, était complètement opérationnel. Trois terrains de 4 hectares mis à disposition ont permis l'accueil, pendant six semaines, de groupes différents.

Les conditions d'accueil des groupes familiaux sur 7 terrains de 1 à 2 hectares mis à disposition ont progressé, les engagements du schéma départemental ont été presque intégralement honorés. Le constat est de nouveau établi que lorsque des terrains adaptés sont mis à disposition, les territoires concernés sont respectés.

La révision du schéma départemental d'accueil a été engagée et doit être achevée en juillet 2017.

# La sécurité alimentaire

## ❑ La sécurité sanitaire des aliments et des eaux destinés à la consommation humaine

2015 est une année de stabilisation des outils d'abattage du département, avec reprise d'investissements significatifs sur de nombreux sites. Les tonnages abattus sont en hausse.

En filière volaille, l'année se caractérise par l'aboutissement du regroupement des opérateurs d'abattage et de transformation : reprise des outils du groupe Glon-Sanders par LDC, ce qui en fait le premier abatteur de volaille bretonne sous le nom de Société Bretonne de Volailles. Le groupe Terrena a annoncé vouloir reprendre le groupe Doux, qui complètera les activités de Gastronomes.



**L'activité de contrôle de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a, de manière plus globale, été la suivante en 2015 :**

- 569 inspections en établissements agréés ;
- 1199 inspections dans les établissements de remise directe au consommateur final ;
- 8 enquêtes sur les toxi-infections alimentaires collectives ;
- 75 traitements d'alertes intéressant des denrées produites ou distribuées dans le département ;
- 3500 prélèvements pour recherche de germes, toxines ou polluants ;
- 6889 certificats sanitaires délivrés pour l'exportation de denrées d'origine animale hors du territoire de l'Union Européenne.

**Parmi les faits marquants**, quatre établissements d'abattage du département ont vu leur classement sanitaire évoluer de manière défavorable : un abattoir de boucherie pour de mauvaises pratiques réitérées, et trois petits abattoirs de volailles en raison d'une information non complète sur la chaîne alimentaire.

Les dossiers de demande d'autorisation en matière d'installations classées élevage, sont instruits en moins d'un an ; les dossiers d'enregistrement le sont au bout de cinq mois. Le nombre de dossiers continue à diminuer, sauf en déclaration (principalement les élevages laitiers). 232 inspections ont été réalisées contre 332 en 2014.

L'année 2015 a été marquée par la **poursuite de différentes procédures de simplification administrative** :

- régime de l'enregistrement pour la filière volailles (procédure simplifiée avec information du public, sans étude d'impact) ;
- procédure d'autorisation unique pour la méthanisation et certificat de projet (pas de dossier à ce jour) ;
- dématérialisation de la procédure de déclaration en ligne ;
- clarification des courriers transmis aux exploitants (annonce et suivi des contrôles).



**En ce qui concerne les eaux destinées à la consommation humaine, près de 4 000 prélèvements et 90 000 paramètres ont été mesurés sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée.** Les eaux distribuées sont de très bonne qualité bactériologique (99,9 % de conformité). Elles présentent, par ailleurs, des teneurs en nitrates et en pesticides conformes dans 100 % des cas.

Une nouvelle unité de traitement d'eau superficielle (Mangoër 2 à Cléguérec), ainsi qu'une station d'eau souterraine modernisée (Houat) ont été mises en service.

Depuis 2015 plusieurs **fermetures sanitaires de zones de production conchylicole** ont été opérées en raison de contamination par des norovirus. Ces fermetures ont un fort impact sur l'économie et l'image de la filière. Un travail a été engagé avec les collectivités en charge de la qualité de l'eau sur le littoral afin de **tout mettre en œuvre pour garantir un bon assainissement collectif et non collectif des eaux usées** :

- sensibilisation de tous les usagers du littoral,
- étude sanitaire en cours dans le golfe du Morbihan,
- étude norovirus en rivière d'Auray,
- charte agricole-conchylicole sur les épandages agricoles dans la bande littorale.

Reste à finaliser un protocole de circulation de l'information en cas de pollution et un dispositif d'appui en cas de fermetures des zones de production.



## ❑ **La santé et la protection animales**

Le département du Morbihan est l'un des plus importants départements d'élevage français avec 7 467 exploitations agricoles détenant des animaux, dont 4 084 des bovins, 1 011 des porcs, 1 390 des petits ruminants et 1 591 des volailles.

**784 contrôles en élevages** ont été réalisés (protection animale, identification, pharmacie, surveillance des salmonelles,...), ainsi que **251 prélèvements** dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle nationaux et européens.

**47 plaintes ont été traitées, principalement liées à des problèmes de protection animale concernant des carnivores et des équidés.** Le nombre de signalements d'élevages bovins

en grande difficulté a fortement augmenté. Des alertes sur des élevages porcins ont également été reçues.

La réapparition de la **fièvre catarrhale ovine sérotype 8**, ainsi qu'en fin d'année 2015, la découverte de cas **d'influenza aviaire** hautement pathogène dans le Sud-Ouest, bien que ne concernant pas directement le Morbihan, ont toutefois impliqué les services pour la certification aux échanges ou à l'export ou par des programmes de surveillance de ces maladies déployés dans l'urgence.

## ❑ **Le contrôle des sous-produits animaux**

Vingt inspections programmées ont été réalisées et 12 dossiers ont été instruits.

L'activité de certification à l'exportation ainsi que le suivi des échanges européens sont restés soutenus : 659 certificats (soit 200 de moins qu'en 2014) et 417 contrôles aux échanges.

Les services de l'Etat ont également apporté leur soutien au mois de juin 2015 aux mairies de Billiers et Ambon, dans le cadre d'un échouage massif de méduses (200 méduses Rhizotomes pour environ 9 tonnes).

# La protection des consommateurs et des salariés

---

## ❑ **Le contrôle des transactions**

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à l'information du consommateur, à la sécurité des produits et des services et à la loyauté des transactions.

Au titre des priorités 2015 figuraient :

- la **pleine application de la loi consommation** visant à équilibrer les relations entre consommateurs et professionnels ;
- l'accompagnement de l'évolution de la consommation par la **surveillance des secteurs émergents**.



Le règlement pour information du consommateur (INCO) a rénové le cadre juridique de l'étiquetage des denrées alimentaires en renforçant l'information du consommateur sur le risque allergène, tant sur les produits préemballés que pour les denrées vendues en vrac ou en restauration collective et commerciale. Ce règlement a également modifié les règles de ventes des poissons, en rendant obligatoire la mention des sous-zones de pêche et du type d'engin de pêche utilisé.

Plus de la moitié des établissements contrôlés étaient en anomalie, en raison essentiellement de ces nouvelles règles.

**Les contrôles de l'étiquetage des viandes bovines à la distribution ont donné lieu au constat de nombreuses anomalies en matière de traçabilité.**

**Les contrôles des produits industriels ont porté, dans la mesure du possible, sur les fabricants ou responsables de la mise au commerce de produits importés.**

En matière de consommation, les services de l'Etat ont été destinataires de **nombreuses plaintes de propriétaires de voitures, achetées d'occasion via des annonces d'opérateurs du bassin vannetais**, et présentant des défauts divers. Sur instruction du parquet de Vannes, et après analyse et intervention inter-services (URSSAF, DIRECCTE, gendarmerie, DDPP, DDFiP), des poursuites ont été engagées qui ont donné lieu à une condamnation assortie d'une interdiction de gérer pendant 5 ans.

La fréquentation touristique dans le Morbihan implique **un suivi, en particulier pour garantir la sécurité des enfants dans les espaces de jeux, ou encore dans la restauration ou la vente à emporter, lors de la mise en avant d'allégations en rapport avec une origine bretonne ou artisanale**. Au cours de l'été 2015, 1 008 contrôles ont donné lieu à 182 avertissements, 61 injonctions administratives dont 3 fermetures administratives provisoires, et 27 procès-verbaux. Plusieurs plaintes en matière d'hébergement touristique ont également été recensées.

La direction régionale des douanes est allée pour sa part à la rencontre d'une quarantaine d'entreprises du Morbihan, pour leur donner des **conseils personnalisés sur leurs opérations de commerce international** et leur proposer des outils de facilitation, de simplification et de réduction du coût de dédouanement.

## ❑ **La protection des salariés**

En 2015, la réorganisation de l'inspection du travail s'est poursuivie au sein des deux unités de contrôles de Lorient (9 agents) et Vannes (13 agents) avec, plus particulièrement, des compétences agricole et maritime. Une unité régionale de contrôle de 4 agents, spécialisée dans la lutte contre le travail illégal a également vocation à intervenir dans le département.

**Les quatre axes prioritaires nationaux d'intervention de l'inspection du travail ont été déclinés au niveau départemental : santé/sécurité, qualité et effectivité du droit, dialogue social, lutte contre le travail illégal.**



Sont concernés les entreprises de toutes tailles du régime général, du régime agricole, de celui des activités maritimes, mais aussi les établissements publics tels les hôpitaux, en matière de santé-sécurité, ou les établissements d'enseignement professionnel pour la protection des mineurs exposés à des travaux dangereux. La mise en œuvre des règles relatives à la coordination pour la protection de la santé et la sécurité lors d'opérations importantes du bâtiment ou d'ouvrages de génie civil concerne les maîtres d'ouvrages publics et privés.

Au cours de l'année 2015, plus de 6 300 usagers ont été reçus sur les sites de Vannes et Lorient. **Concernant les ruptures conventionnelles, le service a homologué 3 449 décisions, 10,4 % de plus qu'en 2014, sur un total de 3 785 demandes reçues.**

**La main d'œuvre étrangère a bénéficié, en 2015, de 77 autorisations de travail et de 182 autorisations provisoires de travail.**

**Une meilleure conduite d'actions coordonnées pour lutter contre le travail illégal** a pu être menée, sur le ressort particulier de chaque parquet. La convention de coopération, signée en 2014 entre le préfet, les procureurs, l'URSSAF, la DIRECCTE, la fédération département du BTP et la CAPEB, pour lutter contre le travail illégal dans le bâtiment, a fait l'objet d'une première réunion de suivi.

## **2 – Le développement et l'aménagement durables des territoires**

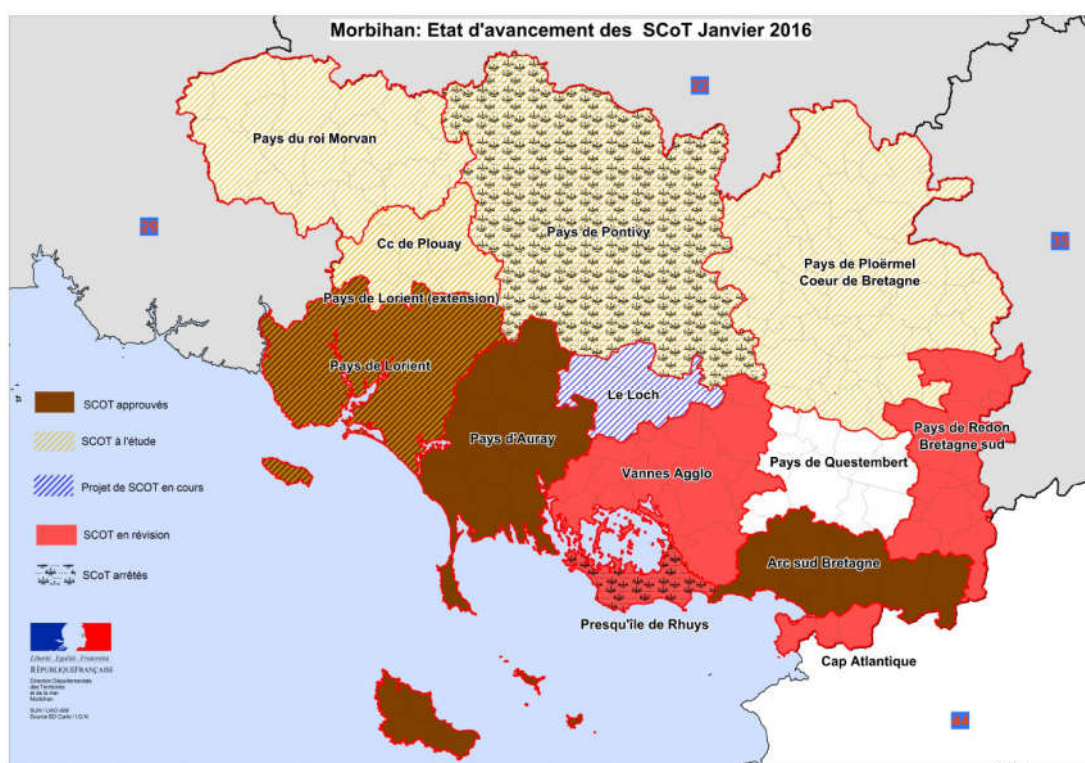




# La maîtrise de l'urbanisation et la gestion de l'espace

## □ La planification

En 2015, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan a accompagné plusieurs collectivités dans l'élaboration ou la révision de leur SCoT (pays du Roi Morvan, pays de Redon Bretagne Sud, pays de Plœrmel, pays de Lorient). Trois SCoT ont été arrêtés : ceux du pays de Pontivy (arrêté en décembre 2015), de la presqu'île de Rhuy (janvier 2016), et de Vannes Agglo (avril 2016). S'agissant des PLU, le pays de Questembert a engagé une démarche de PLU intercommunal (PLUi) en 2015 et a procédé, début 2016, à la validation de la phase diagnostic. Les PLUi du pays du Roi Morvan et du pays de Pontivy ont été prescrits.

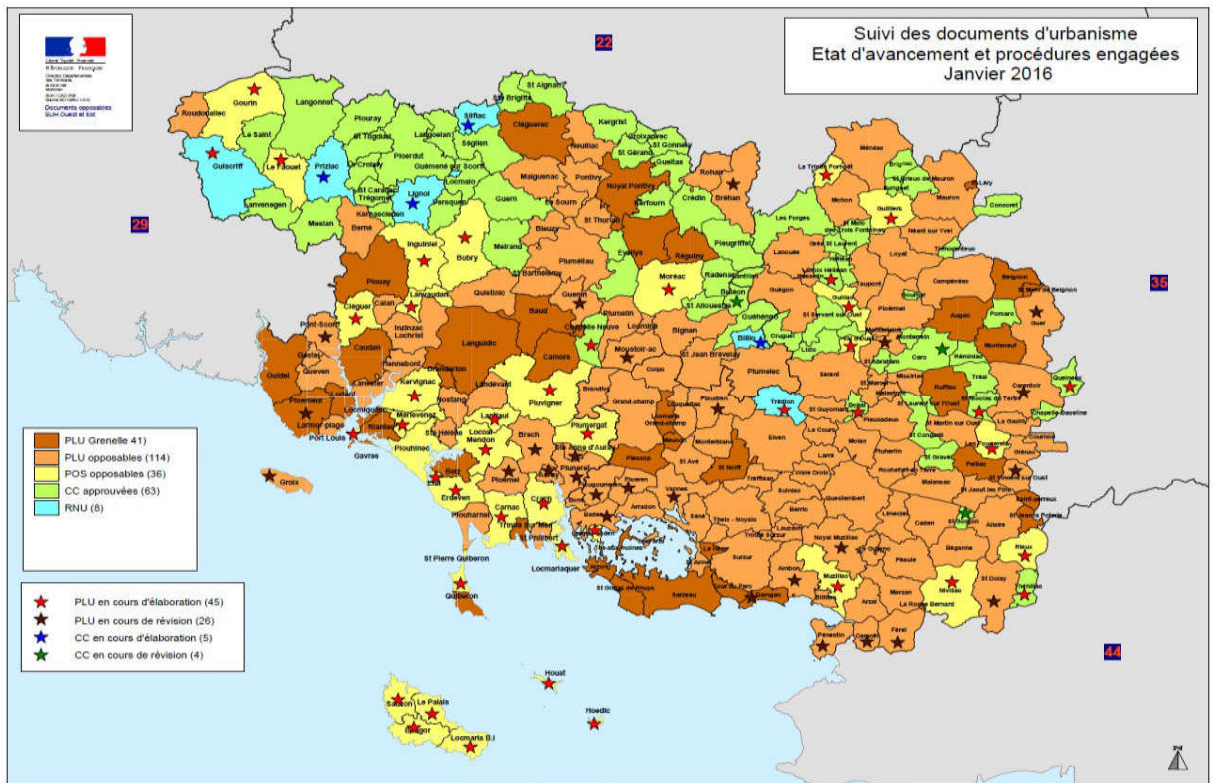


De nombreux plans d'occupation des sols (POS) et PLU sont entrés en 2015 dans une phase de révision, permettant notamment la prise en compte des lois Grenelle et ALUR.

Par ailleurs, la DDTM a accompagné les communes dans l'élaboration de leurs documents de planification (plan local d'urbanisme ou carte communale) au travers de :

- 73 « porter à connaissance » et 9 avis sur des PLU arrêtés,
- 5 PLU et 3 cartes communales approuvés,
- 26 procédures de modification et 3 révisions allégées effectuées,
- 24 procédures de mise en compatibilité,
- 7 déclarations de projet valant mise en compatibilité.

L'analyse des jurisprudences en matière d'application de la loi littoral a permis de poursuivre la mise à jour des documents destinés à fournir un support d'aide à la décision des élus. Six communes ont ainsi fait l'objet d'une analyse en 2015 (analyse juridique, vérification sur le terrain, échanges contradictoires avec les municipalités).



## □ L'application du droit des sols

La loi ALUR, publiée le 24 mars 2014, confirme la **fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (autorisation du droit des sols) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015** (à l'exception des communes sans document d'urbanisme et des communes appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants).

Le nombre de demandes de permis déposées a légèrement augmenté en 2015. Environ 85 % des dossiers déposés ont été instruits durant le premier semestre, avant le transfert de l'instruction vers les collectivités locales. Les services de la DDTM ont accompagné les collectivités dans la mise en place de leur service instructeur.

## □ Le foncier agricole



Une nouvelle instance, dénommée **commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)** a été créée le 14 août 2015. Elle se substitue à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA). En 2015, elle a émis un avis sur une quinzaine de PLU en application de la loi ALUR.

La loi du 13 octobre 2014 dite « loi d'avenir » a défini un nouveau cadre pour le contrôle des structures avec la définition d'un **schéma directeur régional des exploitations agricoles**, dont la compétence est assurée par le préfet de région, et qui se substituera aux schémas directeurs départementaux des structures. **L'objectif principal du contrôle des structures est de favoriser l'installation d'agriculteurs**, y compris ceux engagés dans une démarche d'installation progressive.



# La gestion des milieux et de la biodiversité

## □ La politique de l'eau

En 2015, le **Morbihan comptait 257 stations d'épuration publiques** avec un parc relativement jeune (leur âge moyen est de 17 ans et 67 % d'entre elles ont moins de 20 ans). Il faut souligner l'absence de non-conformité au titre de la directive des eaux urbaines résiduaires (ERU) depuis 2014.

**L'état du parc des stations d'épuration est globalement satisfaisant et le niveau de performance des équipements de traitement s'est amélioré au cours des dernières années**, notamment dans la zone littorale avec la mise en œuvre de filières membranaires en lieu et place des boues activées, pour viser une meilleure qualité bactériologique des eaux. Des difficultés restent toujours identifiées dans le domaine de la collecte des eaux usées avec une maîtrise insuffisante de la pollution rejetée par temps de pluie.

Dans le cadre de son activité de contrôle, la DDTM a examiné **la conformité de l'ensemble des 240 stations d'épuration** relevant de l'article R.214-1 du code de l'environnement. Les non-conformités constatées portent en grande majorité sur des dépassements aux normes de rejets sur les paramètres azote et phosphore. Cinq nouvelles stations ont été mises en service ou renouvelées au cours de l'année 2015.



*Parcs à huitres à Etel*

**Une attention particulière est toujours portée à l'assainissement non collectif**, notamment dans les communes littorales. Une zone à enjeu sanitaire (ZAES) a été délimitée par arrêté préfectoral du 14 septembre 2014 sur la rivière de Pénérf. Elle vise à accélérer la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif défectueux. Cela s'est traduit dès le printemps 2015 par la signature d'accords de programmation entre les collectivités compétentes et l'Etat sur les secteurs à risque identifié.

**Dans le cadre de la police de l'eau, la DDTM s'est engagée en 2015 dans un travail de cartographie des cours d'eau, en concertation avec les acteurs de terrain et les collectivités.**

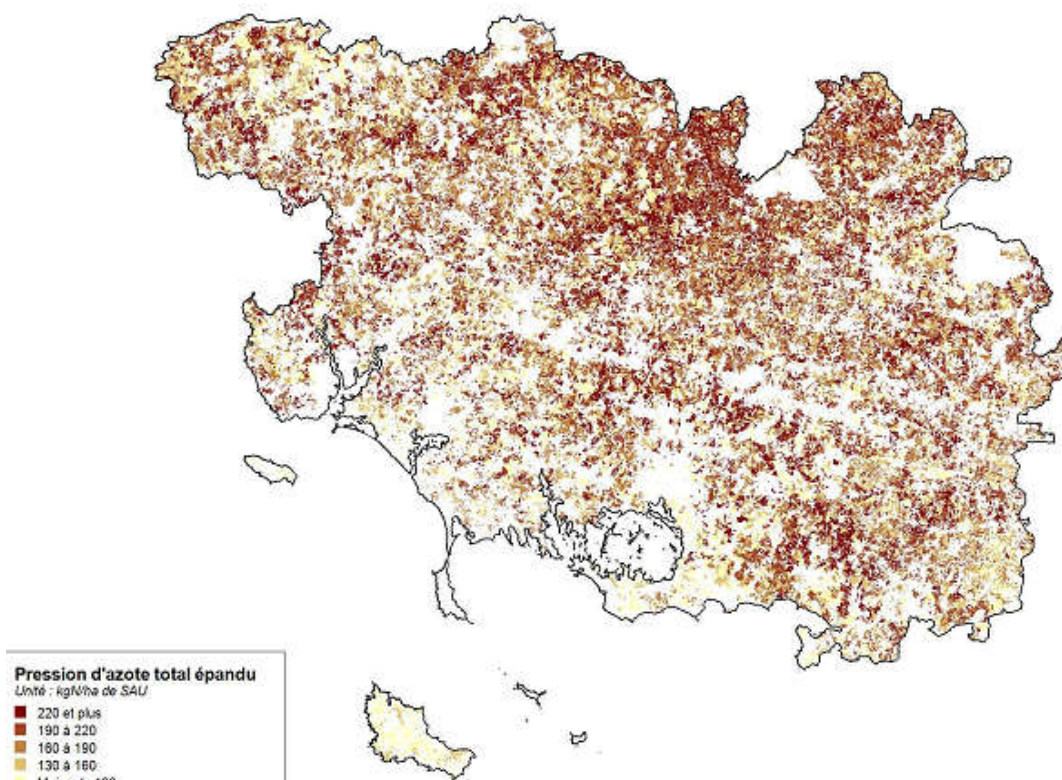
La **MISEN** (mission interservices de l'eau et de la nature) s'est réorganisée au début de l'année 2015. Elle a contribué à la rédaction du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et des SAGE Vilaine et Scorff respectivement approuvés les 2 juillet et 10 août 2015. Elle a aussi accompagné le SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Etel. L'animation de la MISEN a enfin permis la réalisation de **l'observatoire de l'eau du Morbihan**, qui n'était plus publié depuis trois ans.

## □ La lutte contre la pollution diffuse

L'année 2015 est marquée par l'exploitation des données de la première déclaration des flux d'azote qui résulte de l'application du 5<sup>ème</sup> programme d'actions en vue de la protection des eaux par des nitrates d'origine agricole.

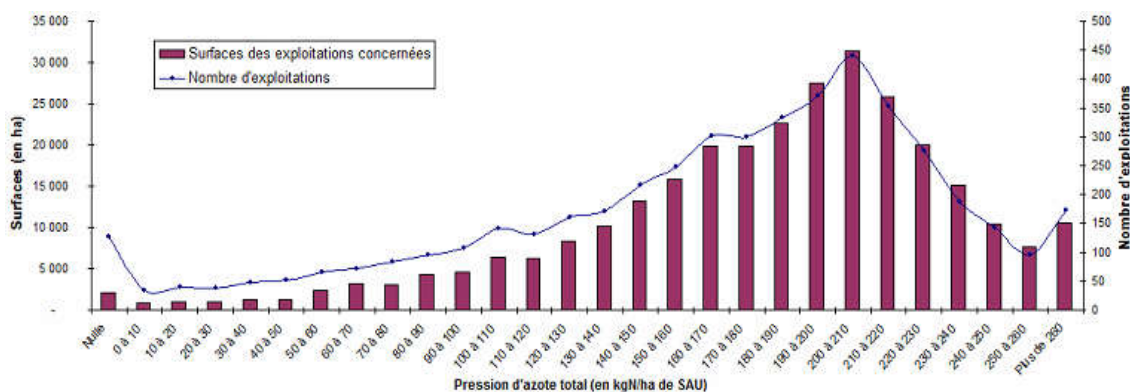
Un dispositif annuel de déclaration de l'azote issu des effluents d'élevage, des fertilisants azotés de synthèse et de toute autre nature est mis en place à l'échelle de chaque département de Bretagne. Ce dispositif de surveillance recense les quantités d'azote produites, échangées, traitées, exportées, achetées et épandues par chaque exploitant de la région.

### Pression d'azote total épandu en kg d'azote par hectare



La répartition des exploitations et des surfaces en fonction de leur pression d'azote total organique et minéral donne le graphique de répartition suivant :

### Exploitations qui détiennent des surfaces dans le Morbihan



## □ La protection des sites et de la biodiversité

**La rédaction des documents d'objectifs des sites Natura 2000 terrestres s'est achevée en 2015** ; les derniers DOCOB à lancer sont majoritairement marins. La mise en œuvre du régime d'autorisation Natura 2000 a débuté en 2015, suite à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2014.



L'activité principale pour les espaces protégés en 2015 s'est traduite par la **validation d'un nouveau plan de gestion pour la réserve naturelle nationale des marais de Séné et l'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale de Groix.**

**Neuf dérogations à la protection stricte des espèces** ont été accordées en lien avec des projets structurant des collectivités ou des projets privés.

**La gestion des forêts** a été marquée par le lancement du Breizh Forêt Bois, concrétisé au niveau régional par une surface engagée dans le premier appel à projets d'environ 120 hectares à boiser ou à reboiser. Concernant Breizh Bocage, 2015 a été une année de transition qui a permis de solder l'ensemble des dossiers engagés pour la période 2007-2013 et d'instruire les premières demandes pour la période 2014-2020.

**Les activités liées à la chasse et à la faune sauvage demeurent soutenues en 2015.** Outre l'activité traditionnelle, l'élaboration de propositions pour le classement des nuisibles de compétence ministérielle et la médiation entre chasseurs et agriculteurs de la presqu'île de Rhuy sur la **problématique dégâts des sangliers**, a été menée à bien. Le niveau important des dégâts de sangliers, la régulation jugée insuffisante de leurs populations par les chasseurs et les nombreuses plaintes d'agriculteurs, ont conduit le préfet à mettre en place, en octobre 2015, un groupe de travail piloté par la DDTM, en coordination avec les élus de la presqu'île de Rhuy.

Face à l'augmentation des grands gibiers et au vieillissement et à la diminution du nombre de chasseurs (baisse moyenne de 3 % des effectifs par an), le Morbihan pourrait se heurter dans les années à venir à d'importantes **difficultés de gestion des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.**

En dehors des 11 communes du département possédant un règlement local de publicité (RLP), les **compétences en matière de publicité** sont exercées par le préfet. En 2015, 82 demandes d'autorisation d'installation d'enseigne et 74 déclarations préalables d'installation de publicité ont été instruites.

**Depuis le 13 juillet 2015, les préenseignes jusqu'alors « dérogatoires » notamment celles utiles aux voyageurs en déplacement (hôtels, restaurants, stations-services, dépannage...) sont interdites.** Une action de communication a été réalisée vers les différentes collectivités territoriales et les professionnels de la publicité pour les inciter à retirer leurs dispositifs illégaux. 261 contrôles de dispositifs publicitaires illégaux ont été effectués. La demande de retrait amiable a fonctionné dans 95 % des cas. Les 5 % restants ont été traités en procédure administrative ou judiciaire.



# La politique énergétique

La politique énergétique en Bretagne, et notamment dans le Morbihan, vise à augmenter les moyens de production face à une situation électrique bretonne fragile et à lutter contre le réchauffement climatique. L'atteinte de ces objectifs passe notamment par le développement et la diversification de l'offre énergétique ainsi que la promotion des énergies renouvelables. Plusieurs projets sont en cours.



- **Le renforcement de la desserte en gaz de la Bretagne Sud** (qui reliera Plumergat à Pleyben dans le Finistère) permettra d'offrir de nouvelles opportunités de développement de dessertes gazières dans les territoires du sud et du centre Bretagne. Les arrêtés préfectoraux ont été signés au cours du premier semestre 2015. L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique fait l'objet d'un recours en instruction.
- **La liaison souterraine 225 kV Lorient Saint-Brieuc.** Ce projet, initié en 2011, vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique de la Bretagne et à accueillir les énergies renouvelables du centre Bretagne. RTE construit une ligne souterraine de 76 km entre Lorient et Saint-Brieuc. Les procédures d'instruction se sont achevées en 2015 et le projet est entré en phase de chantier depuis le second semestre 2015 en vue d'une mise en service en 2017.
- **Le développement des énergies marines.** La planification du développement des énergies marines fait l'objet d'un groupe de travail « énergies marines renouvelables » de la conférence régionale mer et littoral. En 2015, ce groupe a travaillé sur la détermination d'une zone propice à l'implantation d'une ferme pilote sur l'éolien flottant au large de l'île de Groix. L'appel à manifestation d'intérêt est en cours avec le dépôt des candidatures en avril 2016 pour une désignation de lauréat fin 2016.
- **La transition énergétique pour la croissance verte.** Les services de l'État et opérateurs exercent leurs missions de conseil, instruction, déploiement des dispositifs nationaux et contrôles sur l'ensemble des axes de la loi du 18 août 2015.  
La mobilisation des collectivités constitue un axe important de la loi. **Le cadre pertinent de mobilisation des territoires est le périmètre des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)**, obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (échéance : 31 décembre 2016), et pour les EPCI de plus de 20 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (échéance : 31 décembre 2018).

Pour le département du Morbihan, 10 PCAET doivent être lancés ou révisés selon les échéances fixées par la loi couvrant pratiquement le territoire départemental. Les **programmes spécifiques de mise en œuvre de la transition énergétique** ont vocation à être traités prioritairement dans les territoires engagés dans un PCAET et en cohérence avec leurs objectifs. Ils portent sur les thématiques suivantes :

- territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),
- bâtiment (plate-formes de la rénovation habitat, contrôle réglementation construction, financement ANAH, ...),
- énergies renouvelables, dont les énergies marines renouvelables,
- mobilités,
- économie circulaire,
- qualité de l'air.

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CRÉISSANCE VERTE**

# La mer et le littoral

La DDTM a délivré en 2015, **2 987 permis plaisance**, soit une augmentation (17 % de plus qu'en 2014), ce qui traduit une reprise de l'activité de ce secteur de loisirs, corroborée par les chiffres relatifs à l'immatriculation des navires de plaisance. **7 des 35 bateaux-écoles qui déclarent leur activité dans le Morbihan ont été contrôlés** et 2 ont fait l'objet de suspensions d'agrément. **1 942 diplômes, brevets ou certificats de formation professionnelle maritime ont été délivrés** aux marins du département pour qu'ils puissent exercer leur activité.

En 2015, **des évolutions réglementaires ont été mises en œuvre**, tant sur les qualifications marine marchande que sur les conditions d'exercice de la profession ou sur les normes imposables aux navires étrangers pour éviter le dumping social. Par ailleurs, le statut des navires de servitude portuaire utilisés par les mairies pour gérer les ports de plaisance a été précisé. Dans le Morbihan, **70 à 80 navires détenus par les collectivités ont ainsi été régularisés en 2015**. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2016.

Dans le cadre de **la révision du SMVM** (schéma de mise en valeur de la mer) du golfe du Morbihan, la collaboration avec le parc naturel régional reste un enjeu très important. Reste à formaliser la convention-cadre préconisée par le code de l'environnement et le principe des conventions opérationnelles. Le marché passé avec un bureau d'études a permis d'élaborer un état des lieux, puis un diagnostic. Fin 2015, le projet de diagnostic a été validé et le comité technique va pouvoir élaborer le point de vue de l'Etat.

S'agissant de la **mise en œuvre du schéma de référence des dragages**, deux projets se sont concrétisés dans le secteur Est du département, à Port-Haliguen et au Crouesty. Les deux ont fait l'objet d'une enquête publique et Port-Haliguen d'un arrêté préfectoral d'autorisation. Un projet de dragage est en cours dans le port de Le Palais mais des études complémentaires sont nécessaires et reportent l'échéance à deux ans. Pour le secteur Ouest, le site d'immersion de Groix est toujours d'actualité. Les études techniques et les concertations sont en cours.



**La gestion du trait de côte** est une thématique émergente. Elle **concerne essentiellement les phénomènes d'érosion, éventuellement suivi de submersions**. Deux études sont actuellement en cours :

- une étude sur l'influence de **l'épi de Plouhinec** à l'entrée de la Ria d'Étel (*ci-contre*),
- une étude sur le devenir de **l'isthme de Penthièvre**, les enjeux attachés et les solutions opérationnelles à envisager.

Ces deux démarches ont pour objectif d'analyser l'état et les influences des ouvrages en place et de proposer des solutions techniques opérationnelles, afin de faciliter la prise en charge de maîtrises d'ouvrages collectives par les collectivités les plus concernées.

D'autres interventions ponctuelles, ou demandes de conseils, ont été menées sur ce thème à Sarzeau (Beg Lann), à Damgan (Pen Lan), et Arzon.

La DDTM poursuit le travail de **mise en place et de complétude des bases de données SIG contenant les informations attachées aux diverses activités gérées par ses services**. Sept groupes de bases de données spécifiques existent (emprises portuaires, zones de mouillages et d'équipements légers et mouillages individuels, servitudes de passage des piétons le long du littoral et sentier côtier, limite présumée du domaine public maritime, cales et points de mise à l'eau, ouvrages de protection du trait de côte et autres ouvrages visibles, réseaux).



## 3 – La vie économique et la cohésion sociale







# La situation économique et le marché du travail

L'activité économique du Morbihan en 2015 reste atone avec toutefois quelques signes de reprise en fin d'année pour certains secteurs et notamment le commerce.

Le secteur agricole a été marqué en 2015 par **une forte tension sur les filières animales. Le secteur de l'agroalimentaire**, très touché au cours des dernières années, **poursuit sa restructuration. Le secteur manufacturier connaît une évolution erratique**, fluctuant selon les entreprises et la saisonnalité qui ne favorise pas les investissements. **Le bâtiment marque une légère reprise** avec une augmentation des mises en chantier sur la fin de l'année (particulièrement pour les logements collectifs). Toutefois, il enregistre une baisse globale annuelle de 2 % et un net repli pour le marché des locaux d'activité.

**Le marché du travail stagne, mis à part l'intérim, mais 2016 se présente sous de bons augures**, avec une consommation des ménages en hausse en ce début d'année.

Dans ce contexte restant difficile, l'Etat s'est attaché à **accompagner les entreprises rencontrant des difficultés et, de piloter, mettre en œuvre ou promouvoir les dispositifs visant à réduire les difficultés d'accès ou de retour à l'emploi des demandeurs prioritaires.**

L'ensemble des moyens à la main de l'Etat (activité partielle, formation notamment), permettant le maintien des salariés dans les entreprises, ont été mobilisés.

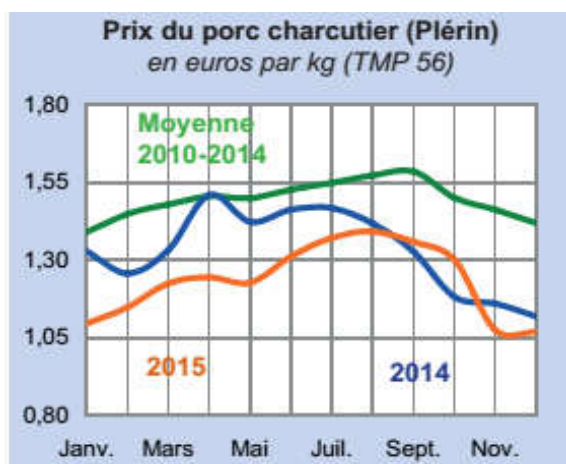
**Une vigilance particulière a été apportée aux publics les plus éloignés de l'emploi** : le dispositif des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand a joué de ce point de vue un rôle essentiel. Pour de nombreux jeunes, les « emplois d'avenir » ont permis d'apporter des solutions en matière de formation, d'accès à la qualification, d'acquisition de compétences. Un nouveau dispositif, la « garantie jeunes », a été mis en place en 2015 pour un accompagnement global social et professionnel de jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études (jeunes « NEET »).

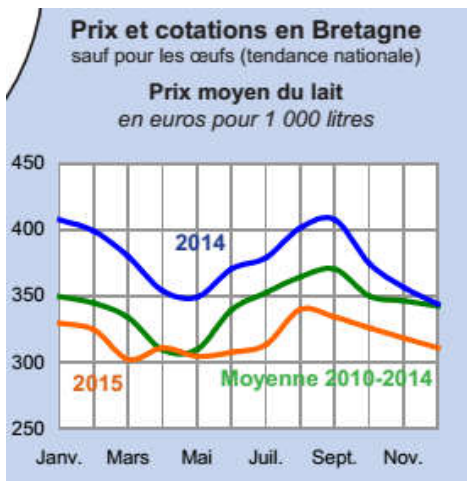
**En termes d'emploi, les secteurs d'activité connaissant une évolution favorable sont la santé et l'action sociale, l'agroalimentaire et les autres industries manufacturières.**

## ❑ Une situation difficile en agriculture

**La filière porcine a connu des difficultés**, avant tout liées au décalage entre la production européenne, en forte hausse, notamment en Espagne, aux Pays-Bas et en Pologne, et une demande faible sur le marché national français, ainsi que sur les marchés européens qui connaissent une légère baisse de consommation en 2015.

Cette conjoncture dégradée s'est traduite par des prix payés aux producteurs particulièrement bas. Les éleveurs ont vu leur trésorerie se détériorer. **En effet, le prix du porc charcutier atteint le cours plancher de 1,07 €/kg au marché du porc breton de Plérin**, au début de mois de décembre et reste quasiment stable jusqu'à la fin de l'année 2015.





La filière lait a été marquée, en 2015, par la fin des quotas laitiers et une baisse du prix du lait qui annule deux années de hausse et par une augmentation des volumes. La surproduction européenne (hausse de + 1,2 % sur les 9 premiers mois de 2015), la baisse de la demande chinoise et l'embargo russe participent à cet effondrement des cours. Evalué à 311 €/1000 litres, le prix moyen payé en décembre aux producteurs bretons recule de 2,5 % par rapport à celui de novembre, et de 10 % par rapport à décembre 2014.

Concernant la filière avicole, les volumes d'abattage de poulets en Bretagne maintiennent leur évolution par rapport à 2014, ils avoisinent ceux de novembre et dépassent de près de 6 % ceux de décembre 2014. Le prix de l'œuf s'est maintenu à un niveau globalement supérieur à la moyenne 2011-2015, dans une fourchette de 5,41 € à 7,48 € les 100 œufs.

### Les mesures de soutien

Le ministère en charge de l'agriculture a mis en place en 2015 un plan de soutien à l'agriculture, qui s'est traduit par différentes dispositions :

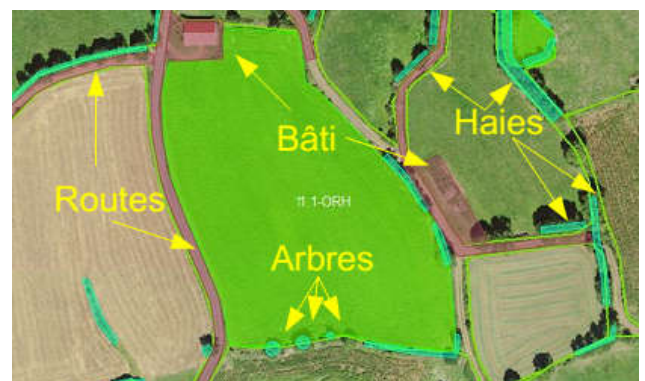
- **le fond d'allègement des charges**, avec une enveloppe financière pour le Morbihan de 3 317 377 €, le paiement en 2015 de près de 400 dossiers sur 1 566 exploitations ayant déposé une demande ; ce montant varie selon la filière concernée avec un plancher d'aide également par filière ;
- **les cellules d'urgence départementales** associant les représentants des administrations concernées, les représentants de la profession agricole et les syndicats agricoles, se sont réunies à fréquence bi-mensuelle à mensuelle tout au long de l'année 2015 ;
- **les mesures sociales** complètent ce dispositif avec la prise en charge des cotisations sociales de la MSA pour un montant de 2 479 110 € correspondant à 834 exploitants, et la mise en œuvre de l'assiette N-1 dérogatoire et temporaire pour 590 exploitants dans le Morbihan.

### La politique agricole commune (PAC)

L'année 2015 a été marquée par la poursuite du travail de photointerprétation dans le cadre de la mise en œuvre du plan FEAGA (fonds européen agricole de garanties) en réponse aux griefs de la Commission européenne. Dans ce cadre, l'exploitant a été invité à ne pas déclarer de surface, pour la campagne 2015, mais à dessiner et décrire les ilots et parcelles sur les surfaces non agricoles comportant des éléments de paysage ou des surfaces artificialisées. Pour le Morbihan, 128 000 observations graphiques (sur 10 millions au niveau national) ont été positionnées sur le registre parcellaire graphique 2015 pour expertise par la DDTM, en charge de la gestion de la PAC.



Avant 2015 : peu d'éléments numérisés SNA (surface non agricole)



En 2015 : numérisation de toutes les SNA

L'objectif de la télédéclaration PAC est également de fournir une couche graphique pré-interprétée la plus précise possible pour servir de support à la déclaration 2016. Pour 2015, le taux de télédéclaration a été amélioré : il est de 93 % pour 5 949 déclarants (81 % en 2014). Par ailleurs, 3 285 demandes d'aides animales dont 2 455 pour la nouvelle aide aux bovins laitiers ont été enregistrées.

Pour faire face au décalage du calendrier de paiement des aides PAC 2015, le ministre a décidé la

**mise en place d'un apport de trésorerie remboursable (ATR)**. Cette aide exceptionnelle, entièrement financée sur le budget de l'Etat, a pour objectif d'éviter les difficultés de trésorerie des agriculteurs en attendant le versement des aides PAC. Elle a été versée en deux fois en octobre et en décembre.

La mise en œuvre des **nouvelles dispositions relatives à la transparence des GAEC** a généré un accroissement de l'activité dans ce domaine avec 966 GAEC qui ont fait l'objet d'un agrément contre 794 en 2014, soit + 22 %. Pour l'essentiel, les GAEC agréés en 2015 ont pour activité dominante la production laitière et sont constitués à 88 % de deux associés.



**Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC**, le ministre de l'agriculture a demandé au préfet de région de travailler à **rendre les contrôles en exploitations agricoles « plus efficaces et mieux acceptables »**. Dans le prolongement de réunions régionales, une concertation départementale a été organisée associant les corps de contrôles et les représentants de la profession agricole afin d'élaborer des propositions d'actions. Celles-ci ont eu pour objectif principal l'amélioration des conditions de contrôles, à la fois pour les agriculteurs et les agents contrôleurs, adaptées au contexte du Morbihan. **Deux documents**

**sont en cours d'élaboration : une charte des contrôleurs et des contrôlés, en vue de fixer les droits et devoirs de chacun, et un plan d'actions départementales.**

### **Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**

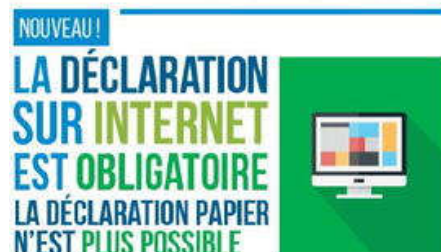
**Le fonds européen agricole pour le développement rural** est géré par le conseil régional de Bretagne qui devient autorité de gestion pour la période 2014-2020. Alors qu'elle représentait 170 millions d'euros sur la période 2007-2013, **l'enveloppe pour la Bretagne s'élève désormais à 368 millions d'euros pour la période 2014-2020**. La DDTM assure la fonction de guichet unique et de service instructeur des aides, selon la nomenclature du programme de développement rural breton (PDRB). Les principales mesures concernent les investissements physiques et les installations des jeunes agriculteurs.

### **□ Le secteur agroalimentaire**

Déjà fortement impacté au cours des dernières années, le secteur de l'agroalimentaire poursuit sa restructuration avec la mise en œuvre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Confrontée à des pertes financières, l'entreprise KERLYS à Plouhinec (groupe Intermarché) a engagé un plan de modernisation visant à automatiser certaines tâches. Le PSE prévoit 42 suppressions d'emplois. Elaboré en 2015, il sera mis en œuvre en 2016.

## **DOSSIERS PAC 2016**



Appartenant également au groupe Intermarché, les Salaisons du Guémené transfèrent leur activité de Lorient à Pontivy, avec pour conséquence la fermeture du site de Lorient et la suppression de 83 emplois sur le bassin d'emploi de Lorient.

L'entreprise CELTYS à Plouay (groupe LDC), également en recherche de compétitivité, oriente son activité vers des produits à cuisson lente. Le PSE prévoit la suppression de 53 emplois. L'entreprise affiche la volonté de favoriser les reclassements internes au groupe.

## ❑ Le secteur du BTP

Le secteur du bâtiment connaît une crise depuis les années 2008-2009. Malgré des taux d'intérêts faibles, **les volumes de mise en chantier demeurent à un niveau historiquement bas.** Les prix sont également faibles, parfois en deçà des prix de revient. Des licenciements pour raisons économiques voire la mise en liquidation judiciaire d'entreprises sont constatés.



**Les marchés du secteur des travaux publics, secteur jusqu'alors épargné en raison de la commande publique, se sont raréfiés.** Les entreprises ont eu recours, comme en 2014, à l'activité partielle tout au long de l'année 2015.

JH Industrie à Pontivy transfère son activité de production de menuiserie bois de Pontivy à Challans, générant la perte de 83 emplois directs sur le bassin de Pontivy.

## ❑ Le secteur de la construction navale

**Le secteur de la construction navale n'est pas épargné par les difficultés économiques et/ou les projets de restructuration.**

Conséquence de ses difficultés, l'entreprise TIMOLOR à Lorient, en procédure judiciaire, a fait l'objet d'une cession partielle au groupe NAVTIS, entraînant la perte de 29 emplois.

L'entreprise STX à Lanester, confrontée à un plan de charges insuffisant et à des pertes financières importantes depuis de nombreuses années, a réduit ses effectifs de près de 50 %, soit 40 licenciements pour raisons économiques, notifiés au cours du dernier trimestre 2015.

## ❑ La pêche et la conchyliculture

**Les tonnages du port de Lorient** (cellule commerciale et débarquements pour ventes extérieures compris) **représentent un chiffre d'affaires de 84,6 millions d'euros en 2015**, en progression de 11,71% par rapport à 2014, en dépit des baisses de quota (notamment sur les espèces de grands fonds).

**Avec 26 514 tonnes en 2015, la production globale reste quant à elle quasi stable** par rapport à 2014. Ces bons résultats sont principalement portés par la progression de la pêche fraîche au large (11 700 tonnes : + 9,43 % en tonnage et + 12,2 % en valeur) tandis que la pêche côtière affiche un recul de 12,49 % en tonnage (6 458 tonnes) mais une progression de 10,77 % en valeur, expliquée par l'absence de la sardine et de l'anchois.

Sur le plan de la réglementation de l'accès à la ressource, 2015 a vu les demandes de PME (permis autorisant à armer un navire à la pêche) croître de manière significative avec 18 dossiers instruits contre 3 en 2014. Cela donne une indication positive sur le dynamisme des entrepreneurs à la pêche dans le Morbihan, malgré les difficultés auxquelles le secteur est confronté.

**Depuis 2008, le secteur ostréicole subit des mortalités importantes.** Elles concernent tous les secteurs et tous les produits. La situation s'est moins dégradée qu'on ne pouvait le craindre du fait :

- des aides importantes consenties par l'Etat (près de 25 millions d'euros versés ou non collectés) ;
- de la forte augmentation du prix des huîtres qui, de produit de consommation courante, redeviennent un produit festif ;
- des diversifications mises en place par les professionnels.

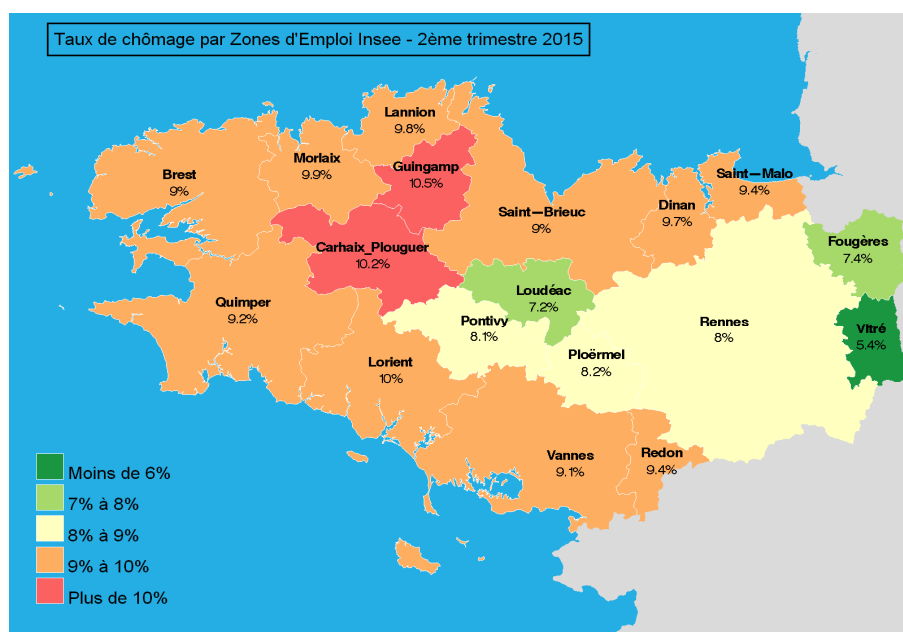


**Les mortalités semblent régresser depuis 2015.**

**L'année 2015 a confirmé l'amélioration globale,** constatée depuis 2013, **de la qualité sanitaire des 16 sites de pêche à pied récréative qui font l'objet d'une surveillance sanitaire.** En 2015, 7 d'entre eux n'ont connu aucun épisode de contamination microbiologique. Quatre sites ont été concernés par des épisodes de contamination significative, en particulier sur le secteur du Men Du (La Trinité-sur-Mer) et Penthièvre (Saint-Pierre-Quiberon). 229 permis de **pêche à pied** ont été délivrés en 2015, dans le Morbihan qui reste le premier département français pour cette pratique.

Le **dispositif d'autorisation de prélèvement de naissains d'huîtres sauvages a été renouvelé.** Il a pour but d'accompagner les pêcheurs à pied comme les conchyliculteurs confrontés à de fortes difficultés conjoncturelles. 135 autorisations ont été délivrées.

## □ L'évolution du marché du travail



Le taux de chômage dans le Morbihan s'établit à 9,7 % en 2015, soit un taux supérieur au taux de chômage breton (9,1 %) mais en deçà du taux national (10,2 %).

Les seniors sont la catégorie la plus touchée, avec une augmentation annuelle de 9 % et plus particulièrement les femmes avec une augmentation de 10,8 %. Le nombre de chômeurs de longue durée augmente de 13 %.

Le recours à l'activité intérimaire a évolué de 9,8 % sur l'année. Ce sont les secteurs de l'industrie de la construction qui y ont eu le plus recours.

## □ Les dispositifs en faveur de l'emploi

Le Gouvernement a mis en place des outils pour venir en aide aux populations les plus fragiles dans l'accès à l'emploi. L'Etat s'est également mobilisé sur des mesures de soutien aux entreprises et aux territoires.

### Les contrats aidés et la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)

Les contrats aidés ou contrats uniques d'insertion comprennent des actions de formation qui permettent aux jeunes d'accéder à un emploi pérenne. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie d'ensemble de la politique de l'emploi menée par l'Etat, en articulation avec le RSA, qui complète les revenus des salariés aux rémunérations modestes.

**2 013 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) ont été conclus en 2015 et 881 contrats initiative emploi (CIE) financés par l'Etat ou cofinancés par l'Etat et le département.** 172 CAE et 80 CIE s'inscrivent dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), conclue entre l'Etat et le département.

Pour 2016, la CAOM portera sur 90 CIE pour les bénéficiaires du RSA socle dans le secteur marchand. Elle prévoit également un co-financement des contrats à durée déterminée d'insertion sur les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). La participation financière du département est de 20,4 %. 406 postes seront concernés en 2016, soit un coût global annuel de 5 877 447 €. En contrepartie, les ACI s'engagent à recruter 53,5 % de bénéficiaires du RSA socle (54 % en 2015).

**Pour qui ?**  
Demandeurs d'emploi  
sans autre allocation d'insertion  
professionnelle  
SAUVAZ (MFI) par arrêté  
du préfet du Morbihan  
Pour les moins de 30 ans  
inscrits sur le contrat unique  
aux cotisations réduites

**Comment et Combien ?**  
CIE ou CIO de 6 mois  
minimum  
à durée contractuelle à temps partiel  
ou à temps plein  
Pour le CIE, l'employeur verse mensuellement  
au CDDI (hors I-ET)  
une rémunération mensuelle  
SMIC  
ou salaire conventionnel  
hors plus indemnité

**Quelle formation ?**  
Actions d'accompagnement  
professionnel  
Cotisations de l'assurance chômage et  
professionnelle et l'assurance maladie  
et l'assurance retraite  
Le contrat unique est  
préférentiel à l'employeur désigné en  
tuteur

**Faciliter l'accès  
à l'emploi et à la  
qualification**

**Qui emploie ?**  
Les employeurs  
du secteur marchand  
à l'exception des particuliers  
employeurs

**Quelles aides pour les employeurs ?**  
En Bretagne, l'aide se situe entre 20% et 47% du SMIC  
net par heure travaillée  
Pour le CIE, l'employeur verse mensuellement  
au CDDI (hors I-ET) une rémunération mensuelle  
SMIC ou salaire conventionnel hors plus indemnité  
Cumul avec le dispositif d'allégement général des charges  
Absence de prise en compte dans les effectifs

**Où s'adresser**  
Pour le recrutement  
CDDI (hors I-ET) SMIC ou salaire  
conventionnel

Plus d'infos : MORBIHAN DÉPARTEMENTAL DE L'EMPLOI  
[www.bretagne.directe.gouv.fr](http://www.bretagne.directe.gouv.fr)

### Les emplois d'avenir

Les CAE et les CIE sont complétés depuis novembre 2012 par le dispositif des emplois d'avenir, au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les handicapés). Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou de contrats à durée déterminée de 1 à 3 ans, conventionnés dans le cadre juridique des contrats uniques d'insertion. Ils sont destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés. Ces emplois sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 75 % pour le secteur marchand et à 35 % pour le secteur non marchand. **En 2015, 525 emplois d'avenir ont été signés**, dont 96 dans le secteur marchand. La diminution constatée par rapport à 2014, s'explique par un nombre important de contrats initiaux arrivés à échéance des 3 ans, et non renouvelés.



7 juillet 2015 : le préfet rencontre les jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes

### La « garantie jeunes »

En 2015, le Morbihan a été retenu pour expérimenter un **nouveau dispositif d'accompagnement renforcé de jeunes de 18 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en études (jeunes « NEET »)**. Il prévoit une allocation correspondant au montant de RSA jeunes, pendant une période d'un an, renouvelable. Il doit permettre à ces jeunes d'accéder à l'autonomie grâce à un parcours d'accompagnement global social et professionnel. Mis en œuvre avec le concours des missions locales à compter d'avril 2015, ce dispositif a accueilli 520 jeunes.

## L'activité partielle

L'activité partielle est un dispositif qui vise à préserver l'emploi dans les entreprises confrontées à une baisse d'activité. Des campagnes de promotion ont été menées à l'endroit des chefs d'entreprise et/ou de leurs relais (chambres consulaires, comptables, experts comptables, organismes professionnels...). En contrepartie de l'aide financière apportée aux entreprises, les services de l'Etat s'assurent notamment du maintien des salariés dans l'emploi et/ou des actions de formation.

**En 2015, 441 entreprises ont eu recours à l'activité partielle pour un total de plus de 200 000 heures réellement consommées (en augmentation de 57 % par rapport à 2014), représentant une aide financière de 1 678 943 €.**

## L'insertion par l'activité économique

Le financement de l'insertion par l'activité économique a été réformé en 2014, avec notamment le remplacement des crédits d'accompagnement, pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et associations intermédiaires, par une aide au poste. Dans le Morbihan, **l'offre d'insertion par l'activité économique repose sur 72 structures conventionnées par l'Etat.**

- Au sein des **12 entreprises d'insertion** agréées dans le Morbihan, **109 postes** ont été conventionnés en 2015 pour un montant de 1 185 000 €.
- Dans les **4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** agréées en 2015, **83 postes** ont été conventionnés, pour un montant de 371 000 €.
- Les **8 associations intermédiaires** agréées dans le département ont bénéficié en 2015 de 273 000 € d'aide à l'accompagnement pour **200 postes conventionnés**.
- **48 ateliers et chantiers d'insertion** ont été conventionnés en 2015 pour une prise en charge totale par l'Etat d'un montant de 4 699 266 €, et 1 111 948 € par le département, pour **288 postes**.

## Les mesures en faveur des personnes handicapées

Le Morbihan recense **11 entreprises adaptées conventionnées** : 312 aides au poste leur ont été attribuées en 2015 pour un montant de 4 370 131 € (295 aides en 2014 pour un montant de 4 089 432 €).



## L'organisation du service public de l'emploi (SPE)

L'organisation et le rôle du service public de l'emploi dans les territoires ont été profondément renouvelés depuis 2014. Au plan local, l'Etat et la Région souhaitent désormais décliner les coopérations autour de territoires de projets : les services publics de l'emploi de proximité (SPEP), dédiés à la concertation avec les acteurs du territoire, pour la mise en place de projets territoriaux de développement de l'emploi. **En 2015, a été mis en place un SPEP à Lorient**, territoire pré-retenu compte tenu des projets des partenaires sociaux réunis dans le cadre de la conférence sociale du Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

**Un projet est à l'étude pour la mise en place d'un SPEP sur Pontivy-Loudéac en 2016.**

# La cohésion sociale

## □ La république en actes



*Préfecture : hommage aux victimes des attentats  
commis à Paris le 7 janvier 2015*

Les événements dramatiques de 2015 ont nécessité de réaffirmer les principes qui fondent le vivre ensemble et le renforcement de la coopération de tous les acteurs (Etat, collectivités, associations). Ils ont rappelé l'action essentielle des pouvoirs publics, notamment dans les domaines de la citoyenneté, de la sécurité et de la cohésion sociale.

Le 6 mars 2015, le **comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC)** a décidé de 60 mesures pour mobiliser tous les leviers disponibles pour **faire vivre les valeurs de la république** dans des domaines tels que l'accès au logement, l'éducation, l'emploi des jeunes en rupture sociale, l'engagement citoyen, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Autant de domaines

sur lesquels les pouvoirs publics doivent renforcer leur action notamment dans les territoires en zones de revitalisation rurale (ZRR) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## □ La politique de la ville

La réforme de la géographie prioritaire avait marqué l'année 2014 en mobilisant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Les enjeux de cette réforme sont de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. **Neuf quartiers avaient ainsi été identifiés dans le Morbihan dans les communes d'Auray, Lanester, Lorient, Vannes et Hennebont**, (dernière commune entrant dans le dispositif).

Un travail d'état des lieux et de définition des enjeux a été engagé autour des **trois piliers des contrats de ville qui doivent être conclus pour la période 2015-2020 : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le renouvellement urbain et le cadre de vie**. S'agissant du pilier « cohésion sociale » des contrats de ville, au 31 décembre 2015, tous les bailleurs sociaux du Morbihan ayant du patrimoine dans les quartiers prioritaires se sont engagés sur un programme d'actions, concrétisé par la signature de 7 conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).



*Contrat de ville d'Auray*

**La dotation globale attribuée au Morbihan pour la politique de la ville s'élève à 780 000 € en 2015.**

**Un délégué du préfet est affecté spécifiquement aux quartiers prioritaires**, et missionné sur le suivi de la déclinaison concrète des engagements pris au sein de chacun des contrats de ville ; il contribue à la mise en œuvre des priorités de l'Etat et au soutien des acteurs de proximité.

**279 jeunes ont assuré une mission de service civique en 2015.** Un conseil citoyen a été mis en place dans chaque quartier prioritaire et 22 250 € ont été mobilisés en soutien aux conseils citoyens.



## □ La politique du logement

### La rénovation urbaine

Les trois opérations urbaines du Morbihan sont terminées ou en phase de finalisation :

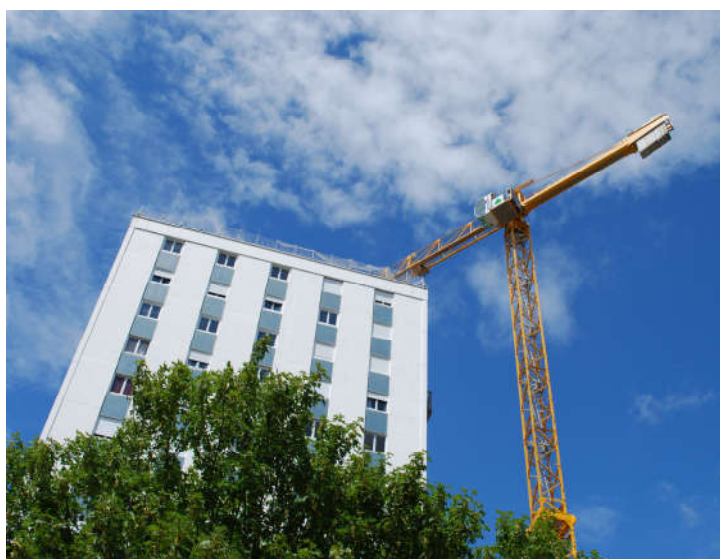
- à Lorient, l'opération de Kervénanec est achevée ;
- à Lanester, l'opération Kessler-Devillers s'est terminée fin 2015 avec la livraison de la dernière reconstitution hors site de l'offre locative ;
- à Vannes, la rénovation du quartier de Ménimur se poursuit, avec l'aménagement du cœur de quartier.

Dans le cadre du **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, les sites de Kervénanec nord à Lorient et Kerfréhour à Lanester ont été sélectionnés par l'ANRU en 2015 comme quartiers d'intérêt régional.

Dans le prolongement de la signature du contrat de ville, Lorient Agglomération et les villes de Lorient et Lanester ont engagé le **processus d'élaboration d'un protocole unique de préfiguration à l'échelle de l'EPCI**, dont la finalisation est prévue en 2016. Il s'agit d'un document cadre qui permettra principalement de financer, avec le concours de l'ANRU, un programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires pour concevoir des projets urbains de qualité et définir les conditions de leur faisabilité et les modalités de leur réalisation.

### Le logement social

Les communautés d'agglomération de Lorient et de Vannes, délégataires des aides à la pierre, ont poursuivi leur action en faveur des publics les plus fragiles en validant la programmation de 78 opérations portant sur 569 logements en PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), et 41 PLS (prêt locatif social) pour un montant total d'aides directes de l'ordre de un million d'euros. Sur le territoire non délégué, 32 opérations portant sur 152 logements (82 PLUS, 68 PLAI et 2 PLS) ont mobilisé environ 500 000 € de crédits.



### Le logement privé

Concernant le parc privé, les aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), de plus de 5 millions d'euros en 2015, ont permis d'intervenir auprès d'un millier de propriétaires (dont 99 % de propriétaires occupants) pour :

- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- permettre la rénovation thermique des logements (environ 650 dossiers),
- permettre l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

**L'enveloppe du FART** (fonds d'aide à la rénovation thermique) est venu abonder les aides de l'ANAH pour un montant de 2 millions d'euros.

## Le maintien ou l'accès au logement

Le maintien dans le logement reste un objectif prioritaire en 2015. Pour ce faire, **la prévention des expulsions est favorisée** en renforçant l'approche préventive, le repérage des situations d'impayés de loyer, l'accompagnement et le suivi des ménages. **La lutte contre le mal logement** peut également permettre le maintien dans le logement.

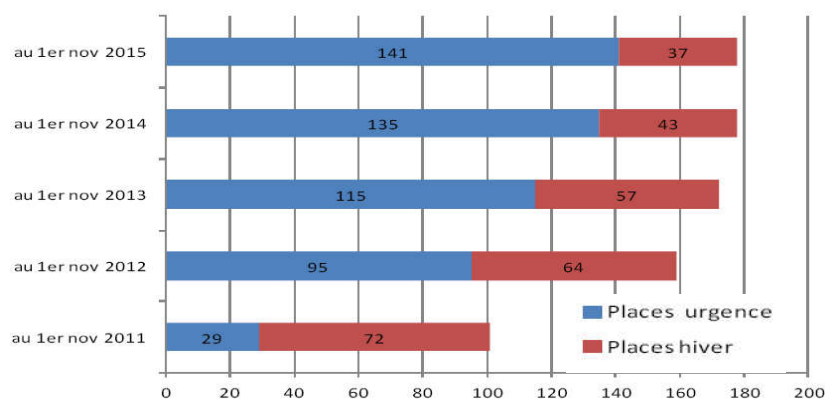
**Le contingent préfectoral concerne les ménages demandeurs de logement social les plus défavorisés.** Il est composé des agents de l'Etat prioritaires et du public DALO. En 2015, un premier bilan des publics relogés dans le cadre du contingent 2014 a pu être réalisé. L'objectif pour l'ensemble des bailleurs en 2014 était fixé à 1 518 attributions. **2 782 attributions ont été faites au titre du contingent préfectoral, soit 183 % des objectifs.** Parmi ces attributions, 29 % (655) ont été faites au titre des publics éligibles DALO.

L'enjeu pour 2016 est l'amélioration de la connaissance de la typologie des publics prioritaires et l'objectivation de la sélection des dossiers des ménages à présenter en commission d'attribution. La mise en œuvre de l'application nationale informatique devrait fortement y contribuer.

## L'hébergement d'urgence

Depuis fin 2012, la priorité en matière **d'hébergement d'urgence** consiste à mobiliser les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion tout au long de l'année. **Les besoins et les capacités ont été redéfinis annuellement pour mettre en place un accueil à la fois pérenne et souple.** Les places permanentes ont ainsi été augmentées au contraire des places hivernales (*voir graphique ci-dessous*).

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2015, le département disposait de 178 places d'hébergement d'urgence dont 79 % financées à l'année** (contre 29 % en 2012). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nombre de places d'hébergement d'urgence pérenne a diminué suite au transfert de 18 places installées dans les logements d'urgence en CADA.



L'organisation du dispositif d'hébergement d'urgence prend appui sur les cinq antennes du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui, en lien avec la DDCCS, évalue les demandes d'hébergement, mobilise les moyens disponibles et privilégie autant que possible l'accès au logement et l'hébergement de qualité plutôt que la mise à l'abri ou le recours à l'hôtel.

**Au total l'Etat a consacré, en 2015, 7,3 millions d'euros à l'hébergement d'urgence et l'insertion par le logement.**

## □ La lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, **chaque département doit établir un diagnostic territorial des situations à prendre en charge en termes de mal-logement et d'absence de logement**, et des réponses mises en place. Dans le Morbihan, **ce diagnostic, inscrit dans la démarche de préparation du futur plan local pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD), a été lancé fin 2014.**

Après une première étape de recueil des données et d'analyse, le diagnostic a été soumis à la consultation de partenaires des politiques d'hébergement, de logement et d'accompagnement social. Les enjeux et les priorités ont été validés en comité responsable le 2 juillet 2015. Le diagnostic met en évidence des problématiques pour lesquelles un approfondissement ultérieur est nécessaire avant toute décision d'action ou de réaffectation de moyens (évolution des dispositifs, lien santé/logement, maintien et accès au logement...).

**Les services de l'ONAC-VG participent également de la solidarité auprès de leurs ressortissants** : anciens combattants, pensionnés militaires invalides et victimes de guerre, veuves d'anciens combattants, harkis, pupilles de la nation et orphelins de guerre. Deux types d'actions sont mises en œuvre à ce titre : des **interventions financières variées** (secours, aides, participations...) et une **assistance administrative**. Les 14 pupilles de la nation mineurs placés sous la charge du service départemental de l'ONAC-VG ont bénéficié de 39 318 €, consacrés au financement de leur scolarité, de leurs dépenses courantes et de leurs vacances.

## □ L'égalité femmes-hommes

La politique du droit des femmes à l'égalité est mise en œuvre en interministériel et vise prioritairement :

- **la lutte contre les violences faites aux femmes,**
- **la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** en transversal sur toutes les politiques publiques (accès à l'emploi, diversité des métiers, participation citoyenne des habitantes des quartiers de la politique de la ville, accès aux pratiques sportives, ...).

Pour conduire sa mission, la déléguée départementale s'appuie sur un large réseau d'acteurs qui peuvent la solliciter pour des conseils et les accompagner dans leurs projets (actions de sensibilisation sur l'égalité, prévention des violences faites aux femmes, manifestation de promotion de l'égalité). Elle est à la disposition de l'ensemble des collectivités et associations qui souhaitent contribuer et développer leur implication, dans la mise en œuvre d'actions sur les droits des femmes et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Sortie le 1<sup>er</sup> novembre 2015, la **nouvelle plaquette d'information sur la lutte contre les violences faites aux femmes** reprend les principaux contacts de proximité dans le Morbihan.





## 4 – L'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle





# L'offre éducative

## □ Les priorités pour le 1<sup>er</sup> degré

Les priorités qui ont présidé à la répartition des moyens visent les enjeux de la refondation de l'école de la République.

### La rentrée 2015

- **Améliorer les remplacements**, par la création de 4 emplois de remplaçant.
- **Poursuivre la réorganisation du réseau scolaire** en regroupant les écoles maternelle et élémentaire pour créer des écoles primaires et en fermant 3 classes uniques.
- **Optimiser la prise en charge des publics à besoins éducatifs particuliers** (enfants du voyage, enfants non francophones, élèves en difficulté), par la création d'1 emploi.
- **Favoriser la scolarisation des élèves handicapés**, par la création de 3 postes.
- **Poursuivre le maillage territorial en matière d'enseignement bilingue** par la création de 1,5 poste. Le nombre d'élèves dans les sections bilingues a progressé de 50 élèves en passant de 1 339 à 1 389 élèves dans l'enseignement public.
- **Renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes »**, notamment dans les écoles en éducation prioritaire, par la création de 2,5 emplois.
- **Développer les dispositifs de scolarisation pour les enfants de moins de 3 ans**, en créant 1,5 poste.
- **Améliorer les décharges de directeurs d'écoles à 3 classes**, en instaurant un jour de décharge par mois.

### Prendre appui sur le dispositif d'aide personnalisée pour prévenir la difficulté scolaire et permettre la réussite scolaire de tous les élèves

Dans le cadre de la prévention de la difficulté scolaire, le service de promotion de la santé en faveur des élèves réalise **un bilan médical pour les enfants scolarisés en grande section, afin de dépister les enfants qui pourraient présenter des troubles langagiers ou d'apprentissage**. Au cours de



l'année scolaire 2014/2015, 1822 élèves soit 21,5 % de l'effectif total ont bénéficié d'un bilan de langage et des apprentissages approfondis. Le service médical de l'éducation nationale du Morbihan participe aussi pleinement au « **dispositif TAE** » (troubles de l'apprentissage de l'enfant), validé et financé par l'agence régionale de santé (ARS) pour le dépistage et le suivi des enfants porteurs de troubles des apprentissages.

**Les élèves qui rencontrent des difficultés bénéficient, au-delà du temps d'enseignement obligatoire, d'une aide personnalisée d'une heure maximum par semaine** selon des modalités définies dans le projet de l'école. **Cette aide concerne un élève sur cinq**. En 2015, 769 élèves du réseau de l'enseignement public et 478 élèves du réseau de l'enseignement privé ont bénéficié des stages de remise à niveau organisés pendant les congés de printemps et d'été. Environ 4,8 % des élèves sont scolarisés dans le cadre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Ce programme est mis en place dès lors qu'un élève redouble ou qu'il n'aura pas acquis les compétences de fin de cycle.

## Former les professeurs des écoles

73 professeurs des écoles stagiaires ont été formés au cours de l'année scolaire 2015-2016 (63 monolingues et 10 bilingues). Les stagiaires sont suivis par un professeur des écoles-maître formateur qui est leur tuteur, et par l'équipe de circonscription pendant leurs périodes de stage en responsabilité. Ils exercent à mi-temps en responsabilité de classe et sont formés à mi-temps à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Les stagiaires bilingues partagent leur temps entre l'ESPE de Saint-Brieuc et une école du Morbihan où ils occupent un poste bilingue. Sont concernées les écoles situées à Hennebont, Guidel, Mauron, Brech, Lorient, Saint-Avé et Ploeren.

Le temps consacré aux animations pédagogiques (18 heures) a permis aux équipes d'écoles de se former à distance via la plate-forme nationale [M@gistere](#), et en présentiel. Les actions de formation s'inscrivent dans les valeurs de la République, l'éducation à la société numérique et la refondation de l'école.

## Développer le numérique dans les écoles

### FAIRE ENTRER L'ÉCOLE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



Une ambition  
pour la refondation de l'École



Les écoles se sont engagées à développer l'utilisation d'un espace numérique de travail, à partir de solutions proposées par les éditeurs. Cet outil permet de renforcer le lien école-famille et de permettre une meilleure individualisation. Un échange, notamment au sujet des équipements, avec les collectivités devrait permettre de faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

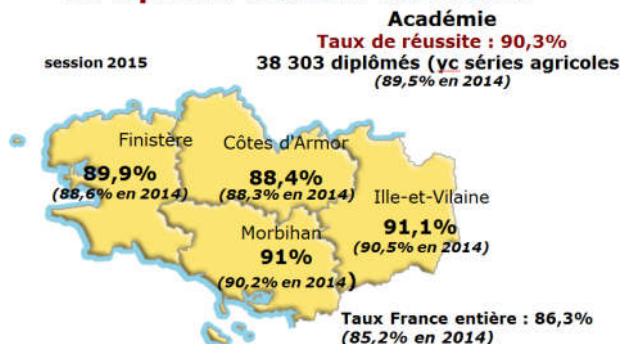
Une expérimentation avec une société de Rennes est lancée autour du cahier numérique de l'écolier. Il s'agit d'apprendre à écrire sur tablette tactile.

## □ Les priorités pour le 2<sup>nd</sup> degré

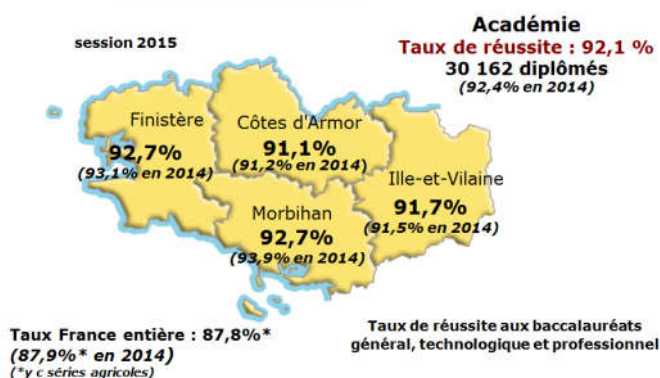
### Les performances scolaires

Le Morbihan se caractérise par un taux d'accès au baccalauréat élevé et des taux de réussite aux examens au-dessus des taux nationaux, en particulier pour le baccalauréat. Toutefois le taux de poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur restent en deçà du taux national.

### Le diplôme national du brevet



### Le baccalauréat





Face à ce constat, trois priorités sont déclinées :

- **sécuriser les parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves**, en renforçant la maîtrise des apprentissages fondamentaux et en luttant contre les disparités territoriales et les déterminismes sociaux. A titre expérimental, l'apprentissage d'une seconde langue vivante a été permis dès la 5<sup>ème</sup> dans quatre collèges volontaires ;
- **consolider la continuité des parcours au lycée**, en accentuant l'accompagnement personnalisé en seconde, en particulier sur le volet orientation et en permettant des passerelles entre lycée général et technologique et lycée professionnel ;
- **conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur et affirmer les cohérences de parcours bac-3/bac+3** en développant une culture partagée par les équipes pédagogiques pré et post bac pour la réussite des bacheliers professionnels et en accompagnant les évolutions des pratiques pédagogiques en lycée professionnel.

### La prise en compte des évolutions démographiques

**Les effectifs des collèges sont stables dans le réseau public (16 651 élèves) et en hausse dans le réseau privé (18 665 élèves).** La part du privé est, comme l'an passé, de 52,8 % des effectifs. En lycée général et technologique, la part du public reste stable (53,8 %). Des divisions supplémentaires de seconde générale ont été ouvertes à Auray et Lorient. Les effectifs des lycées professionnels publics sont stables et proches des prévisions. A l'inverse, ils sont en hausse sensible dans le privé, contrairement aux prévisions.

### L'école et le milieu économique



**De nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont été mises en œuvre depuis la rentrée 2014, relatives aux stages et périodes de formation en milieu professionnel.** Ces dispositions concernent les structures d'accueil relevant du droit public ou privé et s'attachent aux modalités pratiques de la période de formation (durée, gratification, prise en charge des frais, congés) mais également à l'encadrement pédagogique et à l'accompagnement du jeune dans sa recherche d'un lieu d'accueil adapté à ses objectifs.

### La prévention du décrochage scolaire

L'éducation nationale met en œuvre des mesures pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.

**Dans les établissements :** les commissions éducatives réunissent régulièrement l'équipe de direction, entourée des professionnels de la vie scolaire (CPE), des personnels médico-sociaux et du conseiller d'orientation, pour examiner les situations de décrochage et proposer des solutions de maintien en milieu scolaire.

**Au plan départemental : les situations les plus difficiles sont examinées par une commission** qui réunit, outre des professionnels de l'éducation, des partenaires de l'aide sociale, de la protection judiciaire de la jeunesse, pour construire des parcours permettant d'éviter la déscolarisation et le décrochage. 72 situations ont été examinées en 2015 (contre 93 en 2014). Quatre dispositifs relais, trois publics et un privé, accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Les trois dispositifs relais publics ont accueilli 48 élèves.

**Le département a mis en place cinq réseaux FOQUALE (FORMATION QUALIFICATION EMPLOI)** dès la rentrée 2013, à Vannes, Auray, Ploërmel, Pontivy et Lorient. Leurs objectifs sont la reprise d'une formation initiale, l'inscription tout au long de l'année dans un dispositif de remobilisation, la mobilisation des places vacantes et les parcours adaptés. A l'issue de l'accompagnement, environ 11 % des jeunes retournent en scolarisation, 4 % trouvent un emploi et 9 % suivent un stage ou une formation.

Par ailleurs, certains élèves présentant des problématiques médicales dont certaines les empêchent de suivre une scolarisation dans un établissement scolaire, peuvent bénéficier **d'une prise en charge par le service d'assistance pédagogique à domicile ou à l'hôpital (SAPADH)**. Cette assistance pédagogique est particulièrement utile dans la lutte contre le décrochage scolaire notamment pour les élèves en situation de phobie scolaire.

## ❑ La scolarisation d'élèves handicapés



Une dynamique qui s'amplifie en faveur des élèves et des étudiants en situation de handicap



A la rentrée 2015, **1670 élèves en situation de handicap ont été scolarisés dans le premier degré public** (contre 1552 en 2014) et privé dont 420 en inclusion collective et 1250 en inclusion individuelle (contre 1162 en 2014). 38 classes d'inclusion scolaire sont effectives dans le premier degré.

Ils sont **1164 élèves en situation de handicap dans le second degré public et privé sous contrat** (contre 1013 en 2014) dont 336 en inclusion collective. 36 unités d'inclusion scolaire ont été mises en place dans le second degré, en collège et en lycée.

**1400 élèves en situation de handicap** (57,5 % dans le public et 42,5 % dans le privé) **sont accompagnés par 320 assistants**

**Les élèves en situation de handicap, candidats à des concours ou examens organisés par l'éducation nationale peuvent faire la demande d'aménagement des épreuves.** En 2014/2015 939 candidats (817 en 2013/2014) d'établissements publics ou privés ont constitué un dossier de demande. 83,5 % ont reçu un avis favorable. Le nombre de recours auprès du recteur augmente parallèlement ainsi que le nombre de procédures judiciaires.

## ❑ Le volet éducatif et la vie scolaire

### La prévention et le traitement du harcèlement

L'action engagée par le ministère de l'éducation nationale depuis plusieurs années se poursuit. La déclinaison départementale de cette action a permis, en 2015 :

- la mise en œuvre de la première **journée nationale « Non au harcèlement »**, le 5 novembre 2015, dans l'ensemble des écoles et établissements du second degré du réseau public ;
- la mise en place de **séances de sensibilisation à l'attention des professionnels**, par la référente départementale et le conseiller sécurité, correspondant harcèlement ;
- **l'accompagnement de chaque situation signalée** à la direction académique (53 en 2015), réalisé par la référente départementale, permet d'apporter une réponse aux familles et aux équipes.



Réalisée en novembre 2015, l'enquête départementale portant sur le fonctionnement des CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) dénombre plus de 82 % des établissements du second degré mettant en œuvre des actions de prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement, ainsi que la promotion du « vivre ensemble ». Ce sera l'une des priorités d'action pour les années 2016 et 2017.

### La protection de l'enfance

En 2015, **172 informations préoccupantes** ont été transmises à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Dans la même période de référence, **29 signalements** ont fait l'objet d'une transmission directe aux procureurs de la République.

### L'assiduité scolaire

**La tendance constatée en 2015 est celle d'une augmentation des situations d'absentéismes signalées, tendance particulièrement perceptible dans le secteur privé. 187 signalements d'élèves absenteïstes** (162 en 2014) ont été transmis par les établissements scolaires publics et privés. Le nombre total de jours d'absence recensés en 2014 est de 5020 jours pour l'enseignement public et de 1080 jours pour l'enseignement privé. 17 de ces situations ont abouti à un signalement au procureur de la République.

### La gestion des situations traumatisantes

Le dispositif de gestion des situations traumatisantes (GST) a été créé en concertation avec les services sociaux, le SAMU, les unités médico psychologiques de Vannes et de Lorient. **Le GST intervient dans les établissements d'enseignement lors d'évènements graves qui en affectent le fonctionnement.**

A la suite des évènements tragiques du 13 novembre 2015, la procédure de mise en place du dispositif GST a dû évoluer, pour être plus réactif et augmenter le nombre de professionnels en capacité d'intervenir. Il ne s'agit pas de cellules psychologiques mais de binômes d'écoute. Ce sont donc tous les personnels médicaux, sociaux, les psychologues, les conseillers d'orientation, qui peuvent désormais être amenés à travailler en binôme pour constituer des espaces de parole et d'écoute.

# Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse

---

## □ La protection des enfants et des jeunes

### La protection judiciaire de la jeunesse

L'activité 2015 de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) s'inscrit dans la continuité du projet territorial Finistère/Morbihan ainsi décliné :

- favoriser l'accès de tous les mineurs pris en charge aux dispositifs de droit commun adaptés à leur situation,
- articuler l'aide à la décision du magistrat à la politique de l'enfance et à la prévention de la délinquance,
- améliorer l'action éducative en faveur des mineurs les plus en difficulté,
- consolider l'investissement dans les politiques publiques,
- renforcer le pilotage des établissements et services.

L'activité globale des services reste stable depuis plusieurs années. Il convient toutefois de noter une baisse des saisines pour le suivi des mineurs délinquants et une hausse de l'activité d'aide à la décision au civil comme au pénal. **475 mesures éducatives dans le cadre pénal et 325 aides à la décision dans le cadre civil et pénal ont été prises en 2015.**

**Un protocole a été signé entre le centre de Kerpape, le procureur de Lorient et la PJJ** pour la prise en charge de groupes de mineurs délinquants en immersion et au contact de personnes handicapées dans un concept de justice restaurative.

Les décisions relevant du champ de la probation ou des peines qui sont liées à des actes de délinquance grave restent minoritaires dans le département.

**84 mineurs délinquants ont été accueillis et placés en unités éducatives d'hébergement collectif** à Lorient ou à Quimper. Pour optimiser les dispositifs et mixer les publics, la protection judiciaire de la jeunesse s'appuie sur un fort partenariat, particulièrement développé avec les missions locales, qui permet de dégager les solutions adaptées à chaque situation, y compris dans l'urgence.

## □ Les projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Durant l'année 2015, **183 PEDT ont été validés** par le groupe d'appui départemental, composé de la DSDEN, la caisse d'allocations familiales et la DDCS. Ils concernent 200 communes du Morbihan. Une évaluation conduite en 2015, par le niveau national, sur un échantillon de 24 communes représentatives du département, a permis d'identifier un certain nombre d'évolutions positives liées à cette réforme :

- la création de nouveaux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en particulier dans les communes rurales,
- un accueil facilité pour de nouveaux enfants sur les temps périscolaires.

Compte tenu de l'augmentation de déclaration d'ALSH périscolaires auprès de la DDCS, un **travail en lien avec les services de la PMI du département**, a été initié en 2015, afin de **créer un outil commun**, à destination des organisateurs d'accueil de loisirs pour les moins de six ans.



La promotion de la culture s'est aussi développée à destination des publics les plus éloignés de la culture, dans le cadre de dispositifs interministériels.

- Au titre du **programme culture-santé et culture-justice**, 15 projets ont été soutenus à destination de personnes hospitalisées, handicapées ou sous main de justice. Le Carré Magique, pôle régional des arts du cirque, le centre dramatique de Bretagne/théâtre de Lorient et l'association Sauvegarde 56, se sont impliqués dans des projets en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Au titre du **dispositif « passeurs d'images »** ; les dossiers des manifestations pour le cinéma ont été instruits dans le cadre du guichet unique.
- **Au titre du soutien à la lecture publique**, le Morbihan, reste l'un des départements les plus actifs en matière de création et de rénovation de bibliothèques. Dans le secteur de l'économie du livre (librairie et édition) et de la vie littéraire (manifestations), l'instruction des dossiers a été réalisée dans le cadre du guichet unique.



## □ Le soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'aux industries culturelles

**L'Etat a soutenu les institutions relevant des réseaux nationaux du spectacle vivant** : 2015 a été l'année de la préparation du passage en EPPC (établissement public pour la promotion de la culture) du centre dramatique national et du théâtre municipal de Lorient ainsi que du renouvellement de direction du Théâtre « Anne de Bretagne », scène conventionnée pour la danse à Vannes.

**Il a apporté une aide aux compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux et vocaux ainsi qu'aux scènes de territoire** : la « Grande Boutique » à Langonnet, le centre culturel « l'Hermine » (danse) à Sarzeau, le centre culturel Athéna (théâtre d'objet) à Auray, le centre culturel « La Lucarne » à Arradon et le « Trio Théâtre du Blavet » (pour les arts de la piste), « le Strapontin » à Pont-Scorff (arts du récit), le centre culturel « L'Estran » (jazz et musiques improvisées) à Guidel, sans oublier le centre de culture bretonne et celtique Amzer Nevez à Ploemeur.



Au titre des manifestations, le **Festival Interceltique de Lorient** a bénéficié à nouveau d'un soutien de l'Etat.

**En arts plastiques**, le Domaine de Kerguéhenec (*ci-contre*) et le projet de « L'art dans les chapelles » ont bénéficié des financements principaux.

**22 salles de cinéma labellisées art et essai** ont été aidées par l'Etat par le biais du Centre national cinématographique (CNC).

## □ Le soutien aux actions commémoratives et pédagogiques

Depuis plusieurs années, le service départemental de l'ONAC propose aux établissements morbihannais **une vingtaine d'expositions sur les thèmes des conflits contemporains depuis la première guerre mondiale** : 1064 jours de présentation ont ainsi été organisés en 2015.



**Dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Poche de Lorient**, l'exposition « Les poches de l'Atlantique » a notamment été présentée à Lorient pendant les mois de mai et juin 2015. Toujours dans le cadre de cet anniversaire, en partenariat avec les associations Liberté Breizh Memory Group et Morbihan Aéro Musée, une exposition intitulée « Les ailes de la victoire : les aviateurs alliés, leur action et leur sacrifice dans le Morbihan de 1939 à 1945 », a été réalisée.

Pour célébrer le **70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale**, le ministre de la défense, accompagné de ses homologues allemand, espagnol et polonais, a présidé les cérémonies commémoratives à la base de sous-marins de Keroman.

**La journée nationale de la Résistance**, organisée le 27 mai 2015, a été marquée par l'entrée au Panthéon de Germaine Tillo, Geneviève Anthonioz de Gaulle, Pierre Brossolette et Jean Zay. Ce même jour, était inaugurée dans le Morbihan, à l'école Germaine Tillon à Pluneret, un panneau retraçant l'itinéraire de la résistante et ethnologue.

Dans le cadre du **centenaire de l'année 1915**, les services de l'Etat se sont associés à la ville de Vannes pour l'organisation de deux événements importants :

- l'inauguration des rosiers de la Mémoire dans les Jardins de la Garenne,
- la participation du bagad de Vannes pour une animation musicale liée à l'histoire du 116<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Vannes.

La subvention de 1 000 € a été reconduite pour la participation et l'organisation du voyage récompensant les lauréats du **concours national de la Résistance et de la Déportation**.

## □ L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine



La mise en valeur et la restauration du patrimoine ont été soutenues par les services de l'Etat à hauteur de 6,4 millions d'euros. Parmi les principales opérations :

- le début des travaux de restauration et de mise en valeur de la villa gallo-romaine de Mané-Véchen à Plouhinec,
- la poursuite de la restauration de la citadelle de Port-Louis dans le cadre du protocole d'accord Culture-Défense,
- les interventions sur le château de Pontivy, la basilique de Sainte-Anne-d'Auray et l'église de Rochefort-en-Terre.

Dans le cadre de la politique régionale de valorisation des espaces protégés, la ZPPAUP de Pontivy a été transformée en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). A ce jour, 5

AVAP sont en cours d'étude dans le Morbihan : Carnac, Malestroit, Hennebont, Auray et La Roche-Bernard. L'Etat a par ailleurs apporté son soutien financier à une dizaine de chantiers de restauration en espaces protégés ainsi qu'aux programmes d'animation des villes de Lorient et Vannes labellisées « villes et pays d'art et d'histoire ».

Au titre de l'archéologie, plusieurs opérations menées en 2015 apportent un éclairage nouveau sur la période néolithique et de l'âge de Bronze. Les services de l'Etat ont accompagné le projet de classement, au titre de l'Unesco, des mégalithes du Morbihan. Parallèlement, l'étude du site de Ber-er-Vil à Quiberon, s'est poursuivie.

Le musée national de la Marine à Port-Louis a été labellisé « Musée de France ». Le devenir du musée de la résistance bretonne à Saint Marcel fait l'objet d'un suivi particulier.



# 5 - Le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne





# Le contrôle de légalité et le conseil aux élus

## ❑ Le conseil aux collectivités et la sécurisation de leurs actes

L'année 2015 a été particulièrement marquée par l'accompagnement à la création des communes nouvelles et par la centralisation en préfecture du visa des actes des collectivités territoriales de l'ensemble du département.

### Le contrôle de légalité stricto sensu

27 958 actes ont été transmis au service du contrôle de légalité (36 388 en 2014) se répartissant entre :

- la commande publique (18 % du total des actes),
- la fonction publique territoriale (25 %),
- les autres actes (57 %).

En matière de commande publique, les irrégularités constatées se rapportent majoritairement aux conditions de mise en œuvre de la procédure adaptée du code des marchés publics.

Elles concernent essentiellement les principes de mise en concurrence : non respect des délais de publicité, utilisation de la négociation sans qu'elle soit précisée par les documents de la consultation, absence de justification des choix des entreprises, mauvaise application des critères de pondération...

Les avenants majorant le montant des marchés, en l'absence de sujétions techniques imprévues, font également régulièrement l'objet de lettres d'observations aux collectivités.

### Le contrôle de légalité des actes d'urbanisme

Au cours de l'année 2015, **22 460 actes d'urbanisme ont été reçus**, dont 3953 ont fait l'objet d'un contrôle prioritaire. L'exercice de ce contrôle a conduit à l'envoi de **47 lettres d'observations** et à l'introduction de **14 déférés devant le tribunal administratif**. 90 % des contentieux ont été validés par la juridiction administrative.

Cette mission s'est adaptée à la réorganisation intervenue en matière de services instructeurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette date marque en effet la **fin de l'assistance technique des services de l'Etat auprès des communes pour l'instruction des actes d'urbanisme**. Désormais, la DDTM ne reste compétente que pour une quarantaine de communes et la majeure partie des actes d'urbanisme est instruite par les services des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ce changement a impliqué la **mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de contrôle des actes d'urbanisme**, laquelle a redéfini les catégories d'actes prioritaires.

**Le contrôle des documents de planification (SCOT et PLU) est systématique**. En ce qui concerne les actes individuels (permis de construire, déclarations préalables, permis



d'aménager, certificats d'urbanisme), le contrôle s'effectue prioritairement sur les actes délivrés dans les communes littorales portant sur des constructions nouvelles ainsi que sur les autorisations accordées dans les communes couvertes par un plan de prévention des risques (submersion marine, inondation fluviale ou risques technologiques).

### Le contrôle budgétaire

**1396 budgets primitifs ont été reçus en 2015, ainsi que 2951 autres actes budgétaires :** décisions modificatives, budgets supplémentaires et comptes administratifs.

Dans le cadre d'un contrôle budgétaire partenarial instauré avec les services de la DDFIP en 2015, 34 collectivités ont vu leurs budgets primitifs et comptes administratifs examinés conjointement par les deux services, en raison de leur situation financière délicate, de la présence dans leur encours de dette d'un prêt dit toxique, ou de la taille de la collectivité.

### Les emprunts toxiques

La loi de finances pour 2014 a institué un fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours ayant souscrit des emprunts structurés.

L'abandon du cours plancher de la parité euro-CHF par la banque nationale suisse et l'augmentation consécutive des taux et des indemnités de remboursement anticipé pour les collectivités concernées ont conduit l'État à redimensionner le fonds. Doté désormais de 200 millions d'euros par an pendant 15 ans, il a vocation à les aider à financer à hauteur de 75 % maximum les indemnités de remboursement anticipé des prêts structurés pour le désensibiliser.

**Seize collectivités ou établissements publics ont déposé un dossier.** En début d'année 2016, trois seulement attendaient encore la proposition d'aide du fonds de soutien. Deux collectivités n'ont pas souhaité donner suite, l'une persistant dans la voie contentieuse, l'autre ne désensibilisant finalement pas le prêt concerné.

### Le conseil aux élus

Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont plus particulièrement, en 2015, accompagné les collectivités qui s'interrogeaient sur les conséquences financières de la création des trois communes nouvelles ou dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale sur l'impact sur les dotations de communes membres. Des simulations ont pu être réalisées à la demande de collectivités.

De son côté, la DDFIP a réalisé 62 analyses financières détaillées afin d'éclairer les élus sur la situation de leur collectivité et leurs marges de manœuvre.

### Le programme ACTES

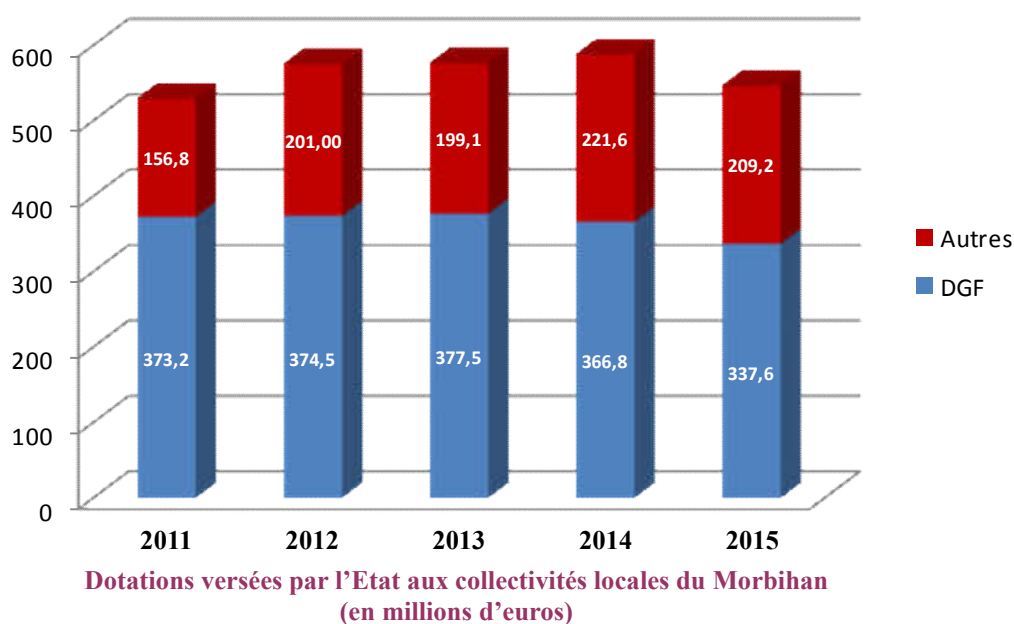
L'application ACTES a vocation à permettre la dématérialisation et la télétransmission de tous les actes soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité. Jusqu'à présent, la télétransmission ne concernait que les documents les moins volumineux. **Au 31 décembre 2015, 337 collectivités étaient rattachées au dispositif ACTES.**



Depuis 2012, l'application « **ACTES budgétaires** » est mise à disposition des collectivités afin qu'elles puissent télétransmettre leurs documents budgétaires de façon dématérialisée. En 2015, **le taux d'actes télétransmis s'est établi à 28 % contre 18 % en 2014**

## □ Les dotations de l'Etat aux collectivités locales

La préfecture a versé, en 2015, 546,8 millions d'euros aux collectivités locales du Morbihan.



- **Dotation globale de financement (DGF) : 337 567 978 €** en 2015 contre 366 836 102 € en 2014. Cette baisse résulte du programme de stabilité 2014-2017 qui prévoit une contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Elle prend également en compte une augmentation des dotations de péréquation au sein de la DGF. L'accent mis sur la péréquation a permis à 47 communes du Morbihan de voir leur DGF progresser en 2015 (52 en 2014).
- **Allocations compensatrices : 33,7 millions d'euros** en 2015 contre 33,3 millions d'euros en 2014.
- **FCTVA : 54,1 millions d'euros** en 2015 contre 69,1 millions d'euros en 2014 et 54,6 en 2013 ; cela traduit le recul de l'investissement public local, par rapport aux années précédentes.
- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 8 613 253 €** en 2015 contre 6 452 496 € en 2014.
- **Dispositif de compensation péréquée** : créé par la loi de finances 2014, ce fonds est alimenté par le produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2015, le département a perçu à ce titre **8 402 140 €**.
- **Péréquation horizontale :**
  - **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** a été créé en 2012. En 2015, le Morbihan est bénéficiaire de **10,5 millions d'euros** (7,7 en 2014).

Les ressources de ce fonds en 2012, 2013, 2014 et 2015 sont fixées respectivement à 150, 360, 570 et 780 millions d'euros. **A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre.** L'innovation consiste à mesurer la richesse, permettant de définir à la fois les contributeurs et les bénéficiaires, au niveau d'un ensemble intercommunal, par agrégation de ses ressources et de celles de ses communes

membres. Chaque ensemble intercommunal ou chaque commune isolée peut être contributeur et/ou bénéficiaire du FPIC ou encore non impacté.

▫ **Le fonds de solidarité au profit des départements : le département du Morbihan a contribué à hauteur de 4,9 millions d'euros**

Créé en 2014 et pérennisé en 2015, ce fonds est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrements. Sont éligibles les départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne, ou dont le revenu par habitant est 1,2 fois inférieur à la moyenne nationale. Les ressources sont réparties entre les départements en fonction des restes à charge par habitant au titre des dépenses d'allocations individuelles de solidarité.

## ▫ L'intercommunalité

En matière d'intercommunalité, l'année 2015 a été marquée par un dossier majeur : celui de la **rationalisation de la carte intercommunale** initiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).



Parmi ces dispositions figurent l'élaboration et la **mise en œuvre d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**. Un projet de schéma a été élaboré par les services de la préfecture à l'issue de nombreux échanges et réunions de concertation avec les élus. Présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015, soumis à la consultation des collectivités, présenté aux membres de la CDCI le 22 janvier 2016, il a recueilli un avis favorable de cette même commission, le 21 mars 2016. **Il a été approuvé par le préfet par arrêté du 30 mars 2016.**

Les projets de fusions d'EPCI et de dissolutions de syndicats ont ensuite été élaborés par le préfet et soumis à la consultation des collectivités concernées. A l'issue des consultations, le cas échéant après un nouvel examen par la CDCI, **le préfet procédera aux fusions d'EPCI et aux dissolutions de syndicats, par arrêtés qui devront être signés au plus tard le 31 décembre 2016, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Concernant les EPCI à fiscalité propre, le projet de SDCI prévoit 4 projets de fusion :

- fusion de Vannes Agglo, de la communauté de communes (CC) de la Presqu'île de Rhuys et de Loc'h Communauté ;
- fusion de Ploërmel communauté, de la CC de Mauron-en-Brocéliande, de la CC du Porhoët et de Josselin communauté ;
- fusion de Guer communauté, de la CC du Pays de La Gacilly et de la CC du Val d'Oust et de Lanvaux ;
- fusion de Baud communauté, de Saint-Jean communauté et de Locminé communauté.

S'agissant des syndicats, le projet comporte huit propositions de dissolution de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

# Les autres missions régaliennes

## □ Les scrutins électoraux



Deux scrutins politiques importants ont été organisés en 2015 : **les élections départementales et régionales**. S'y ajoutent **trois élections communales partielles** (Guégon, Les Forges et Sainte-Hélène) et une **élection professionnelle** (juges des tribunaux de commerce de Vannes et Lorient).

La novation principale du scrutin des élections départementales est liée à la mise en œuvre des notions de binôme (de sexe différent) et de remplaçants (de même sexe que le titulaire).

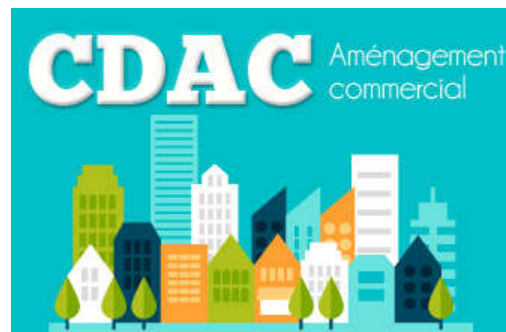
Est entrée en vigueur, en 2015, le **référendum d'initiative partagée** qui permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum. Dans le Morbihan, 19 communes (les plus peuplées de leur canton) ont été dotées d'une borne informatique permettant aux électeurs d'enregistrer, en toute sécurité, leur soutien à une proposition de loi.

Les lois relatives à la transparence de la vie publique permettent désormais aux citoyens de consulter les déclarations patrimoniales des élus, soit directement sur internet pour les membres du gouvernement, soit en préfecture pour les parlementaires.

## □ Les polices administratives

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de la **réforme de l'aménagement commercial** issue de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (loi Pinel). La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a connu deux évolutions fortes :

- la fusion des démarches de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale ; pour les aménagements commerciaux soumis à un permis de construire, la CDAC rend un avis et non plus une décision ;
- le renforcement des critères d'appréciation des projets au regard de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection des consommateurs.



L'évolution de la réglementation a entraîné une nécessaire période d'adaptation pour les porteurs de projets. Aussi **l'activité globale de la CDAC a connu une baisse en 2015, 19 dossiers pour 36 en 2014**. Les surfaces de vente autorisées en 2015 suivent la même évolution : 27 783 m<sup>2</sup> contre 59 308 en 2014.

**Le pôle départemental « armes »**, localisé à la sous-préfecture de Pontivy, a délivré 923 autorisations de détention, 32 cartes européennes d'armes à feu et enregistré 1336 déclarations.

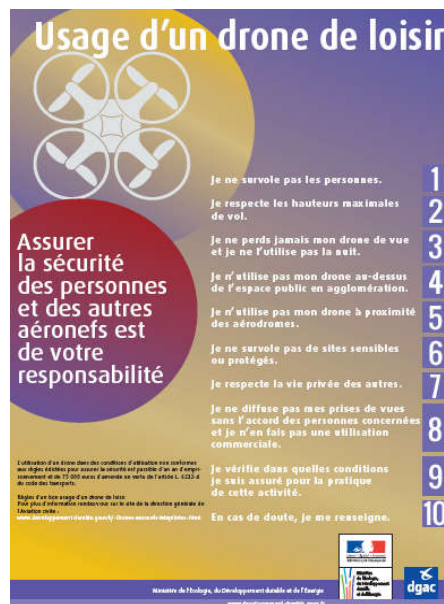
**Le pôle départemental « associations »**, localisé également à la sous-préfecture de Pontivy a traité **768 dossiers de créations** 4057 modifications et 2002 dissolutions.

Les demandes d'autorisation et de renouvellement de  **systèmes de vidéo-protection**  augmentent en 2015 (339) par rapport à 2014 (297).

En matière de  **police de débits de boissons** , le préfet a ordonné la fermeture de 14  **débits de boissons**  et prononcé 22 avertissements et mises en garde.

**Les demandes d'autorisation de survol de drones**  ont donné lieu à 87 arrêtés sur l'année 2015. Est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le décret du 17 décembre 2015 «  *relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.*  ». Les survols ne doivent plus faire l'objet d'une demande d'autorisation. Ils sont désormais soumis au régime de la déclaration préalable auprès du préfet de département qui a la possibilité d'interdire ou d'apporter des restrictions au survol dans un délai de 5 jours.

Les communes de La Trinité-sur-Mer, Rochefort-en-Terre et Erdevén ont été classées  **stations de tourisme**  en 2014.



## ❑ La délivrance des titres

L'année 2015 a été marquée par la création, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la sous-préfecture de Lorient, d'un pôle départemental pour le traitement des  **cartes nationales d'identité (CNI)** . Ce service a traité  **46 156 titres**  soit 10 % de moins qu'en 2014, ce qui s'explique par l'allongement de la durée de validité des CNI passé de 10 à 15 ans.

Après la création d'une plateforme régionale de délivrance des  **passeports**  (à la préfecture du Finistère) seuls les passeports de mission et de service (877 en 2015), ainsi que les passeports temporaires dits « urgents » (140) sont désormais délivrés à la préfecture.

**30 927 dossiers de permis de conduire**  ont été instruits par la préfecture et la sous-préfecture de Lorient.

En matière d' **immatriculation de véhicules** , l'activité des services reste soutenue :  **67 408 certificats ont été délivrés**  par la préfecture et la sous-préfecture de Lorient en 2015. La baisse relative des véhicules d'occasion est compensée par l'embellie (+ 7,8 %) constatée au niveau des ventes des véhicules neufs par les professionnels qui représentent 35 % du nombre total des immatriculations. Les immatriculations ont permis de collecter 6 millions d'euros de taxes au profit de la région.

## ❑ L'accueil des étrangers

Le nombre de  **titres de séjour**  délivrés aux étrangers, ressortissants européens ou pays tiers est de 3 034 titres en 2015 (+ 11 % par rapport à 2014). 501 premières demandes ont été enregistrées.

La loi du 29 juillet 2015 a réformé le  **droit de l'asile** , selon deux axes :

- renforcer les garanties des personnes ayant besoin d'une protection internationale ;
- statuer rapidement sur les demandes d'asile (objectif de délai moyen de neuf mois) ; à ce titre, un guichet unique a été mis place pour la région à Rennes.



**270 nouveaux demandeurs ont été orientés vers notre département en 2015** (167 en 2014). 51 demandeurs ont obtenu un statut de protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire délivrés par l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en première instance ou en appel par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) contre 43 en 2014.

**125 obligations de quitter le territoire français (OQTF)**, avec ou sans délai, ont été notifiées en 2015, contre 113 en 2014. 115 recours déposés par les intéressés contre ces arrêtés ont entraîné la rédaction de 111 mémoires en 2015. 61 contentieux ont été gagnés par l'État. Dix décisions du préfet ont été annulées par le Tribunal Administratif, la Cour Administrative d'Appel ou le Juge des Libertés et de la Détention.

Par ailleurs, **38 éloignements d'étrangers en situation irrégulière ont été réalisés**, dont 11 retours volontaires. En 2014, sur les 31 éloignements réalisés, 19 étaient des retours volontaires vers le pays d'origine.



Cérémonie du 19 janvier 2016 à la préfecture

La préfecture a accordé **202 naturalisations** en 2015 (186 en 2014). 95 personnes ont acquis la nationalité française en raison de leur mariage avec un ressortissant français (80 en 2014). 107 nouveaux français ont été naturalisés par décret, après évaluation de leur intégration dans la société française (106 en 2014).

Une plate-forme régionale a été mise en place à Rennes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour le traitement des premières demandes de naturalisation. La préfecture conserve l'organisation des cérémonies d'accueil dans la nationalité.

## ❑ La recherche d'un meilleur accueil des usagers

### Les démarches qualité

#### ▪ La sous-préfecture de Lorient obtient sa labellisation QualiPref 2.0



La sous-préfecture reçoit quotidiennement un large public, qu'elle souhaite accueillir dans les meilleures conditions. Elle s'est donc engagée dans une démarche de labellisation qualité, qui s'appuie sur le respect des engagements d'un référentiel propre aux préfectures et sous-préfectures : QualiPref 2.0.

Ce label a pour objectif de valider l'engagement de la sous-préfecture à rendre de meilleurs services aux usagers, aux élus et professionnels, en améliorant l'accueil et le traitement de leurs demandes.

Les modules retenus portent, d'une part sur la **relation générale avec les usagers** (accueil physique, téléphonique, courrier, internet...), d'autre part sur le **pilotage interministériel**, par lequel la sous-préfecture a choisi de valoriser son rôle d'appui au développement local et de soutien aux porteurs de projets ainsi que la coordination des principaux porteurs acteurs des politiques publiques de l'emploi.

Après deux audits, l'AFNOR a délivré le 30 novembre 2015 et pour trois ans, à la sous-préfecture, son label QualiPref 2.0.

- **La préfecture, obtient le renouvellement de sa labellisation QualiPref 2.0.**

Certifiée en 2012, la préfecture a subi avec succès les audits annuels de contrôle réalisés par l'AFNOR. Elle a obtenu le label QualiPref 2.0 en 2015, pour les modules accueil général, délivrance des titres et relations avec les collectivités locales.

### **Accessibilité des services au public**

L'article 98 de la loi NOTRe prévoit que l'État et le département élaborent conjointement un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, en associant les EPCI à fiscalité propre. En 2016, le Morbihan s'engagera dans l'exercice d'élaboration de ce schéma qui définira pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les territoires présentant un déficit d'accessibilité des services. Un décret d'application en cours de rédaction devrait fixer la date butoir du 31 décembre 2017 pour arrêter ce schéma.

**Le département du Morbihan compte désormais 9 maisons de services au public (MSAP) labellisés (13 en Bretagne)**, qui visent à faciliter les démarches administratives des usagers.



Elles sont situées à Belle-Ile-en-Mer, La Trinité-Porhoët, Saint-Jean-Brévelay, Grand-champ, Mauron, Locminé, Lorient, Guer et Rohan. Ces quatre derniers guichets d'accueil polyvalents ont rejoint le réseau morbihannais des MSAP en 2015. L'Etat leur apporte chaque année son soutien financier au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

**L'accès aux réseaux de téléphonie mobile constitue également une préoccupation forte dans les territoires.** Au cours du second semestre 2015, un recensement des centres bourgs potentiellement en zones blanches (aucune couverture mobile 2G) a été effectué dans le Morbihan. Cet exercice a permis d'identifier plusieurs centres bourgs confrontés à des problèmes de couverture mobile. L'État prendra à sa charge la totalité du financement de la construction de l'antenne-relais qui devrait y être installée avant la fin de l'année 2016 (le coût moyen d'un pylône est estimé à 150 000 euros).

### **Les maisons de santé pluridisciplinaires**

Le Morbihan s'est également bien démarqué depuis quelques années en matière de services mutualisés de santé. Depuis le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010, qui a initié un plan de développement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), **17 projets morbihannais de santé ont été validés par l'Agence régionale de santé (ARS) dont celui de Pleugriffet en 2015.**

## 6 – La gestion financière, fiscale et patrimoniale



# Une organisation qui s'adapte à la nécessaire rationalisation des moyens

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) a **poursuivi, en 2015, la rationalisation de ses implantations et de son organisation**. Cette adaptation est rendue nécessaire par la réforme de l'intercommunalité et la réorganisation des collectivités. Les transferts de compétences entre collectivités nécessitent le renforcement de certains services.

En outre, la dématérialisation et l'enrichissement permanent des services à distance proposés aux usagers comme aux collectivités locales, rendent moins indispensable la proximité géographique des centres de décision et de conseil.

La trésorerie de Rohan a été fermée et son activité transférée à Pontivy. Par ailleurs, l'activité de recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Le Palais a été transférée au service des impôts des particuliers d'Auray. Enfin, la gestion de cinq communes (Caudan, Quéven, Pont-Scorff, Cléguer, Gestel) a été transférée de la trésorerie de Lorient collectivités à celle d'Hennebont. Cette adaptation du réseau devrait se poursuivre en 2016.

Une réflexion visant à la spécialisation et au regroupement de certaines missions d'enregistrement, de publicité foncière et de gestion cadastrale est en cours au niveau national. La DDFiP du Morbihan, comme les autres directions régionales ou départementales, est concernée.

# Une modernisation qui optimise les méthodes de travail pour la DDFiP et ses partenaires

## □ La dématérialisation dans le secteur public local allège et sécurise les tâches des collectivités comme celles des services de la DDFiP



La dématérialisation dans le secteur public local s'est accélérée au cours de l'année 2015. **Désormais, tous les organismes publics locaux du Morbihan, à l'exception des hôpitaux et des offices publics de l'habitat, recourent au protocole d'échanges standard (PES), soit un taux de déploiement de 96,69 %**

**Pour 96,86 % de ces organismes, la dématérialisation est totale**, c'est-à-dire qu'elle concerne également les pièces justificatives. Cette démarche allège et sécurise les tâches des collectivités.

## □ Les moyens de paiement automatisés des produits locaux progressent rapidement

Le déploiement de la monétique est un enjeu fort des services de la DDFiP dans la mesure où il répond à un besoin de la population et favorise le paiement spontané des produits locaux. Ce dispositif améliore la trésorerie des organismes publics locaux et sécurise les opérations d'encaissement des recettes en réduisant l'usage du numéraire.

La DDFiP met également à disposition des collectivités locales ses centres d'encaissement pour le traitement des paiements par TIP et talons optiques indispensables pour la gestion des encaissements à forte volumétrie.

En 2015, 78 nouveaux contrats ont été conclus. Deux hôpitaux sur quatre (cible 2015) ont adhéré à TIPI.

### ❑ Les particuliers recourent de plus en plus aux procédures dématérialisées

Les procédures dématérialisées continuent de progresser rapidement, tant pour les déclarations et les paiements que pour les démarches administratives.

**39,36 % des foyers du département ont fait leur déclaration en ligne. La hausse a été plus forte dans le Morbihan en 2015 qu'au niveau national.** Le nombre de contribuables ayant opté pour le paiement dématérialisé (mensualisation, télépaiement, prélèvement à l'échéance) de l'impôt est encore en augmentation.

Outre la mise à disposition d'applications pour smartphones, la modernisation du **site impots.gouv.fr** (consultation de son compte personnel, déclaration, paiement, réclamation, changement d'adresse...) favorise la dématérialisation des démarches des particuliers.

Cette offre de service à distance s'est enrichie en 2015 avec la **dématérialisation du timbre fiscal passeport**, accessible en ligne ou auprès des buralistes et guichets DGFIP.



### ❑ Les téléprocédures deviennent la norme pour les professionnels

Depuis octobre 2012, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) doivent utiliser les téléprocédures professionnelles quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. L'obligation de télédéclarer la TVA et la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été généralisée en octobre 2014 et en mai 2015 pour la déclaration de résultat.

En matière de publicité foncière, le taux de télédéclaration des actes notariés est de 28,30 % en 2015 (29,61 % en 2014). La baisse enregistrée est due au mouvement de boycott des notaires commencé au dernier trimestre 2014. Ce mouvement s'infléchit depuis le dernier trimestre 2015 et laisse espérer une progression en 2016.

### ❑ La démarche de simplification

Depuis 2013, la DGFIP s'est engagée dans **un processus continu de mesures de simplification** auquel la DDFIP du Morbihan participe activement.

A titre d'exemple : la modulation de la mensualité pour les contribuables, la dématérialisation de la demande de crédit impôt recherche pour les entreprises, la gestion budgétaire et comptable des centres d'action sociale des communes de moins de 1500 habitants.

Afin de conforter et d'améliorer les relations avec les partenaires, **un comité local des usagers professionnels** est organisé chaque année.

# Le maintien d'un excellent niveau d'activité

## □ Des taux de recouvrement satisfaisants

- Le taux de paiement des impôts des particuliers (taxe d'habitation, taxe foncière, impôt sur le revenu) atteint 99,39 %. **Les recettes encaissées se sont élevées à 1,38 milliard d'euros.**
- Le taux de recouvrement des produits locaux s'établit à 99,01 %
- Pour les impôts des professionnels, **le taux de recouvrement s'élève à 98,85 %.**

## □ Une lutte contre la fraude améliorée

### Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales



Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude constituent des missions majeures de la DDFiP. Les orientations départementales 2015 s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales : priorité à la lutte contre la fraude notamment par un renforcement du

positionnement et de l'action de la brigade de contrôle et de recherche (BCR), développement des vérifications de comptabilités informatisées, amélioration de la couverture du tissu fiscal, amélioration du recouvrement suite à contrôle fiscal.

## □ Une qualité des services rendus aux usagers et partenaires maintenue

Plus de 99 % des réclamations contentieuses reçues par la DDFiP en 2015, ont été traitées dans le délai de 30 jours, pour les impôts des particuliers. La DDFiP a également procédé au remboursement de 304 millions d'euros de crédit de TVA, dont 85 % dans le délai de 30 jours.

Le délai moyen de paiement du comptable (délai de paiement moyen sur l'année) est inférieur à 5 jours. Par comparaison, au niveau national, il est de 7,28 jours. Le taux de paiement spontané à 90 jours est de 73,97 % (1<sup>er</sup> rang régional) est en légère progression.

Le contrôle budgétaire partenarial préfecture/DDFiP a été expérimenté avec succès en 2015 ; une convention pérennisant le dispositif a été signée en novembre 2015.

Les services de la DDFiP ont étendu leur activité de conseil auprès des collectivités aux études de fusion d'intercommunalité dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal prévu par la loi NOTRe. Par ailleurs, la DDFiP a réalisé 62 analyses financières détaillées.

## □ Le soutien à l'activité économique

**La commission des chefs de services financiers (CCSF) accompagne les entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles** en leur accordant des délais de paiement de leurs dettes fiscales et sociales. En 2015, elle s'est réunie à huit reprises pour l'examen de 50 dossiers d'entreprises. Elle a octroyé 14 nouveaux plans pour un total cumulé de dettes publiques de 923 600 €, impliquant 222 emplois.

**Dans le cadre du plan de soutien et des mesures d'urgence visant soutenir l'élevage français, le volet fiscal prévoyait le report des échéances de taxes foncières au 15 décembre.** En outre, les exploitants les plus touchés ont bénéficié d'un examen particulier de leur situation fiscale.

# La rationalisation des implantations immobilières de l'Etat

La carte des implantations immobilières de L'Etat dans le Morbihan est profondément remaniée, depuis l'élaboration, en 2010, d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui a pour objectif la rationalisation des implantations de ses différents services.



1<sup>er</sup> avril 2015 : pose de la première pierre de la DDTM par le préfet

Cette rationalisation se décline notamment à travers un projet de réorganisation immobilière dans la ville chef-lieu, Vannes, avec la **construction d'une nouvelle ensemble administratif sur l'ancienne emprise militaire « Le Troadec »**. Deux bâtiments vont s'élever sur ce site, le premier, dont la construction sera achevée en septembre 2016, pour la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), le second accueillera, en 2018, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), et, pour partie, la direction départementale des finances publiques (DDFiP).

L'actuelle cité administrative, boulevard de la Paix, dont l'état de vétusté ne permet pas la rénovation, sera désaffectée.

Sur Vannes toujours, la **DDCS**, la **DDPP** et la délégation départementale de l'**ARS** seront regroupées en juin 2016 dans un bâtiment mis à la disposition de l'Etat par le département, **boulevard de la Résistance**.

Pour les mêmes raisons qu'à Vannes, même si c'est moins spectaculaire, l'Etat mène cette politique de restructuration patrimoniale dans d'autres lieux du département, en l'adaptant bien entendu au contexte local et aux enjeux. Ainsi :

- à **Pontivy**, où les services de la **sous-préfecture** seront également regroupés dans un bâtiment au lieu de deux, au 8, rue François Mitterrand, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents ; la réalisation des travaux a nécessité l'emménagement temporaire des services sur le site de l'ancien tribunal.
- à **Lorient**, où la **DDFiP** a regroupé ses services fonciers dans le même bâtiment existant place de l'hôtel de ville. Les 1200 m<sup>2</sup> de bureaux de l'Orientis se trouvant dans le périmètre du projet urbain prévu au sud de la gare, l'Etat les a cédés à l'agglomération lui permettant ainsi de poursuivre son projet d'implantation du futur bâtiment d'accueil des voyageurs
- à **Lorient** encore, les services **de l'éducation nationale** rejoindront en septembre 2016 ceux de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (**UD-DIRECCTE**).
- à **Auray**, les services de la **DDTM** et la **brigade d'intervention de la gendarmerie** ont été regroupés, fin 2015, dans un immeuble neuf. Les bâtiments anciennement occupés ont été vendus pour laisser place à deux programmes de logements d'initiative privée.

**D'autres projets de rationalisation sur Lorient sont en cours d'étude.**







**Rapport d'activité des services de l'Etat 2015**

*Préfecture du Morbihan*

*Mission performance et coordination*

*Place du général de Gaulle 56019 – Vannes cedex*

*Tél : 02 97 54 84 00*

*Mèl : [prefecture@morbihan.gouv.fr](mailto:prefecture@morbihan.gouv.fr)*

*Crédits photos : services de l'Etat du Morbihan et de Bretagne, ministères de l'intérieur, de l'agriculture, de l'éducation nationale*